JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE.

I. NOVEMBRE

1778.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commissaire-Examinateur.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE.

1. NOVEMBRE 1778.

NOUVELLES LITTERAIRES.

*Mémoires philosophiques du baron de ***, chambellan de Sa Majesté l'Impératrice-Reine.* Tome II. A Vienne en Autriche, & se trouve à Paris, chez Berton. 1778.

Quid verum atque decens, curo & rogo, & omnis in hoc sum. Hor. (a).

LA suite de ces *Mémoires* ne peut être que bien accueillie par ceux qui connoissent

(a) Epigraphe faite sans choix, qui n'exprime ni le sujet ni l'esprit du livre, & qui quelques mois auparavant a paru à la tête des *Vûes philosophiques* *, d'où elle paroît avoir été copiée.

* 1. Sept. p. 19.

le premier volume *. Moins amusante peut-être que la premiere, cette seconde partie paroîtra plus instructive, plus riche en raisonnemens & en preuves intellectuelles. L'autre est plus historique & montre les ennemis de la foi dans leur inconduite, dans des extravagances de faits & de discours, qu'on a de la peine à supposer dans des êtres raisonnables, & qu'on est bien loin de soupçonner dans les précepteurs du genre humain : celle-ci plus didactique suit pas à pas la chaîne des erreurs qui égarent ces prétendus sages, & les combat par les réflexions les plus solides & les plus lumineuses.

* Voyez le Journal du 1. Décemb. 1777, p. 471.

Le volume commence par un monologue où le Baron se rend compte à lui-même de la situation actuelle de son esprit & de son cœur, de ses réflexions, de ses sentimens sur les grandes vérités de la religion, & les égaremens des philosophistes ; il va encore consulter Mésophée, dissimulant la révolution opérée dans son ame. Le vieillard traite méthodiquement de l'immortalité de l'ame, dogme universel, dit-il, dans lequel les grands hommes ont puisé l'héroïsme & les vertus ; qui soutient le malheureux dans l'infortune, & le juste dans ses combats. Il parle de la justice, de la nécessité des peines & des récompenses ; il combat le théïsme, dont les loix se bornent à nous apprendre que les vrais devoirs de la religion sont indépendans des constitutions des hommes, qu'un cœur juste est le vrai temple de la divinité, qu'en tout païs & dans toute secte, aimer Dieu par-dessus tout, & son

prochain comme ſoi-même, eſt le ſommaire de la loi. Il prouve, contre J. J. Rouſſeau, l'infuſſiſance du théiſme. Il paſſe, dans la converſation ſuivante, au bien & au mal moral & phyſique; dans une autre, à la néceſſité des myſteres d'une religion qui ſuppoſe des rapports entre la créature & le Créateur; myſteres dont Méſophée entreprend l'explication. Dans une autre ſéance, le vieillard explique tout le ſyſtême de la religion, la néceſſité d'un Rédempteur, & l'impoſſibilité d'une réconciliation ſans ſon avénement; le regne du Chriſt; les révélations & les traditions des faits. Il raconte l'hiſtoire de la converſion d'un Juif; & ce Juif ſi rempli des vérités de la religion, eſt Arsène, qui fait part au Baron de ſes premiers ſentimens, & qui développe les motifs de ſa converſion : il prouve la vérité du chriſtianiſme par l'accompliſſement des prophéties. Ce volume finit par la mort du vertueux Méſophée.

Dans la diſcuſſion des différens ſujets que préſente cette eſpece de controverſe dialoguée, on trouve preſque généralement les graces & l'éloquence réunies à la ſolidité & à la force des raiſons. Peut-on ajouter quelque choſe à l'idée que donne l'auteur de ce genre d'argument qui réſulte des monumens antiques & des anciennes traditions? " C'eſt en vain que nous voïons des ſophiſtes hardis ſe débattre & repouſſer la vérité; ils appercevront toujours les redoutables traits d'un ſimulacre antique, défiguré, coloré d'âge en âge par des rhéteurs & par des poëtes, qui comme ceux de nos

jours, écrivoient à leur gré l'histoire du monde & celle de leur tems „.

Le tableau des patriarches tracé en traits rapides & profonds, nous donne la plus grande idée de ces anciens & fideles serviteurs de Dieu, fondateurs d'un grand peuple, & premiers dépositaires des dogmes religieux. " Vous trouverez les ancêtres du peuple juif dans ces hommes d'un cœur pur, qui vivoient comme des voïageurs sur la terre; car il est peu d'anciens auteurs qui n'aient parlé de ces premiers justes & des prodiges que le Ciel opéroit en leur faveur. Peut-on ne pas admirer l'éclat de leurs simples vertus en voïant les païens après quatre mille ans, jurer encore devant leurs Césars, par le Dieu d'Abraham & de Jacob? (a) „.

Le jugement que porte l'auteur des ouvrages des Rabbins, est d'une exactitude parfaite. Si ces docteurs hébraïques ont écrit des visions, des absurdités, du galimatias & du fanatisme tout pur, ils ont laissé échapper des aveux mémorables, des déclarations précieuses en faveur de la religion chrétienne, que les amis de la vraie foi ne peuvent lire avec indifférence. " J'étois si révolté des ridicules erreurs de nos Rabbins modernes, que je fis serment de ne plus puiser dans ces sources fangeuses; j'exceptai néanmoins quelques anciens docteurs pour lesquels nous conservions

(a) Les Payens dans leurs exercices, juroient par le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob.

la plus grande vénération. Quelle fut ma surprise, quand je lus dans les écrits d'un des plus célebres " que les Juifs n'avoient pas plus „ d'intelligence dans les divines Ecritures, que „ les bêtes de somme „.

En traitant de l'éternité des peines de l'enfer, l'auteur a négligé un grand nombre de preuves qui viennent à l'appui de cette assertion dogmatique (a), mais il a parfaitement saisi & développé celle qu'il a adoptée. " Si après la mort, ce Dieu si clément, si miséricordieux ne peut pardonner, sans blesser ses divins attributs, c'est-à-dire, sans cesser d'être Dieu, il faut convenir alors que les peines des méchans doivent être éternelles, & qu'elles le sont par la nature de Dieu même; or examinons si les choses ne doivent pas être ainsi après la mort. Sans doute l'amour de Dieu pour ses créatures est immense, il est si grand, que je ne doute pas que si le démon pouvoit aimer & se repentir, il fléchiroit son Maître. Mais il est indubitable que l'ame pure ou souillée reste immobile dans l'état où l'a placée le dernier acte de sa volonté; l'ame arrachée du corps, est semblable à un arbre déraciné de la terre; il reste où il tombe. . . . Pour que l'ame criminelle pût être pardonnée, il faudroit donc qu'elle pût se repentir. Pourquoi? C'est que ces deux sentimens naissent de la liberté; il faut pouvoir choisir entre le bien & le mal,

(a) J'ai tâché de les rassembler dans le Cat. phil. pag. 573, édit. de 1777.

& se déterminer volontairement à suivre l'un ou l'autre. Au moment de la dissolution de l'esprit & du corps, toute illusion cesse; plus de combat entre le vice & la vertu; nul triomphe, nul mérite, plus de graces du Ciel; l'esprit rentre dans un ordre des choses immuable : fixée dans le bien ou dans le mal, l'ame immortelle vit avec son dernier sentiment, qui s'éternise avec elle; le Réparateur fut pour le tems, la justice, pour l'éternité.... Dans l'ordre des esprits, il ne regne plus que l'Esprit suprême qui absorbe en lui toutes les ames justes & pures, & qui rejette toutes celles qui sont souillées & criminelles. Un Dieu parfait ne peut s'unir au crime; ce Dieu est éternel, il faut donc que la séparation soit éternelle: mais si l'ame du méchant reste toujours coupable, il faut aussi que les peines soient éternelles; car si elles cessoient un instant, cet instant seroit un moment dans l'éternité où le crime cesseroit d'être puni, & dès-lors Dieu cesseroit d'être juste „.

Tous les argumens en faveur de la religion en général & de ses dogmes en particulier, sont suivis d'un tableau de sentiment, bien propre à achever & à consolider la conviction. Mésophée couronne par une mort sainte & paisible une longue carriere illustrée par tous les genres de vertus. La religion répand le calme, la consolation, l'espérance sur ce moment si terrible pour les philosophes profanes & les héros du siecle. " Mais quel affreux nuage commençoit à couvrir les lieux que nous habitions; un jour venant à nous

promener ſur un lac, à peine deſcendus de notre gondole, nous apperçumes des hommes qui couroient hors d'haleine; ils nous appelloient par des cris effraïans & des ſignes ſiniſtres : le vieillard avoit perdu pour la ſeconde fois l'uſage de ſes ſens; nous apprimes qu'au moment qu'il étoit revenu à lui-même, il s'étoit fait adminiſtrer ſur le champ tous les Sacremens de l'Egliſe; l'alarme ſe répandit partout, les médecins accoururent avec précipitation, nous les vimes arriver, mais nous n'eumes pas la force d'entrer avec eux; nous attendimes leur déciſion dans le ſilence; ils parurent, & nous vimes par leur triſteſſe, que tout eſpoir nous étoit ôté; nous étions dans les premiers momens de la plus vive douleur, lorſque Méſophée nous fit prier de nous approcher & de conduire vers lui ſes neveux; à peine les vit-il qu'il leur parla ainſi : *Je juge à votre conſternation que ma mort eſt très-prochaine; vos premiers ſoupirs ſont dûs à la nature & à ma tendreſſe pour vous; mais calmez votre douleur, conſidérez les longues années que j'ai paſſées ſur la terre : venez, mes chers neveux*, leur dit le vieillard, en leur tendant le bras, *venez recevoir mes derniers embraſſemens.* Malgré leurs efforts, des torrens de larmes s'échapperent; ils voulurent ſe détourner. *Quoi!* leur dit-il en ſoupirant, *je n'ai plus qu'un moment pour vous voir, & vos yeux ſe dérobent encore à mes regards? Trop ſenſible à votre triſteſſe, c'eſt elle ſeule qui rend mon état douloureux; ſoïez moins conſternés, je ſerai plus content:*

le spectacle que je vous offre, vos peres me l'ont offert; je les ai vû entrer dans le tombeau, & m'instruisant jusqu'au dernier soupir, ils m'ont appris à ne pas redouter la mort; c'est dans ce terrible moment qu'ils jouissoient de toute leur vie; leurs actions vertueuses se présentoient à eux sous la forme la plus consolante, & ils lisoient dans leurs cœurs le jugement qu'alloit prononcer le Législateur des hommes : séchez vos larmes, mes chers neveux, je sens que notre Dieu soutient mon ame & la console; l'espérance m'ouvre les yeux. A peine avoit-il fini ces paroles, qu'il tomba dans une foiblesse mortelle; ses yeux n'entrevirent plus la lumiere; une froide pâleur parut sur ce front vénérable, & nous le vîmes expirer dans nos bras; à son dernier soupir nous restames presqu'immobiles; il sembloit que nos esprits ne pouvoient se détacher de sa grande ame, & nous levames les yeux vers le Ciel „.

La tristesse qui suivit ce douloureux événement est décrite par l'auteur d'une maniere pittoresque & touchante, mais en même-tems d'une maniere à distinguer la tristesse des Chrêtiens, de celle des hommes dont les malheurs, suivant l'expression de l'Apôtre, ne sont pas adoucis par l'espérance (a). Après la premiere impression d'une juste douleur, le calme renait dans les ames; les prieres, la vûe

---

(a) *Ut non contristemini sicut & cæteri qui spem non habent.* I. Thess. 4.

du temple où reposent les dépouilles mortelles de Mésophée associé à l'immortalité du premier Etre, ses vertus reproduites & subsistantes sur la terre dans ses neveux, font succéder la consolation aux larmes. " Cette affreuse nouvelle se répandit sur le champ dans toute sa terre : aux cris aigus, succeda le silence de la douleur, il sembloit que la mort s'étoit introduite dans toutes les familles ; bientôt toutes les fermes furent désertes ; les hommes, les femmes, les enfans, les vieillards, se suivoient en désordre, & sans se parler, vinrent fondre en larmes dans toutes les avenues du château ; là, fixant tristement leurs regards sur le lieu où reposoit leur maître, ils n'osoient s'approcher de ces sombres demeures où ils entroient autrefois avec tant d'alégresse ; trois jours entiers la terre fut sans culture ; le temple fut leur unique asyle ; leurs larmes & leurs gémissemens, leur seule consolation. Après un deuil de plusieurs jours, ils demanderent tous de voir les neveux de ce grand homme ; leurs cœurs avoient besoin de son image ; dès qu'ils parurent, un sentiment plus doux leur fit verser des larmes ; ils se sentirent émus par une ressemblance frappante ; même abord, mêmes graces, même douceur, tout sembloit former les traits de cet homme vertueux, & le calme renaissoit dans le cœur de ces ames sensibles ".

Les excellentes choses contenues dans ce volume, la maniere élégante & pleine d'intérêt dont elles sont présentées, les vûes sages & pures de l'auteur &c, ne doivent pas empêcher

pêcher le lecteur d'y observer quelques légers défauts & quelques inexactitudes ; par ex. en parlant des vains efforts que fit Julien l'apostat pour rebâtir le temple de Jérusalem, on cite à la page 306 *Appius Maximus* païen & flatteur de Julien ; on a voulu dire sans doute *Ammianus Marcellinus*. A la page 162 on allegue en faveur du péché originel le systême de la création simultanée de tous les corps humains, formellement dessinés & contenus dans celui d'Adam ; oubliant peut-être qu'une physique arbitraire & romanesque ne devoit entrer pour rien dans l'explication des dogmes chrétiens (a) &c. &c.

(a) Sans doute que tous les hommes étoient contenus dans Adam comme dans la souche de toutes les générations futures ; mais prétendre que tous les corps y étoient dessinés & numériquement existans, c'est dire une absurdité révoltante, qui suppose entr'autres fausetés que les hommes se marient où qu'ils embrassent le célibat par une inspiration relative à la création des corps dont ils sont dépositaires, sans quoi des millions de corps seroient inutiles, on n'en verroit paroitre que ce que le caprice & l'amour auroient détaché de cette espece de cahos &c. Quand on prend une fois goût pour ce genre de systême, il ne reste que d'adopter d'après Wolff, Leibnitz & Ramsay la création simultanée des ames ; opinion qui unit l'impiété à l'extravagance.

*Lettres de M***. à une ſeule perſonne, touchant les lettres de M***. à différentes perſonnes.* A Paris, & ſe vend à Liege, chez J. A. Gerlache. 1778. 1. vol. de 200 pages.

IL a paru durant le cours de cette année chez Marc-Michel Rey, imprimeur d'Amſterdam, un recueil, intitulé : *Lettres à différentes perſonnes*, dont l'auteur ne fait que ſervilement répéter ce que les philoſophes & les mauvais politiques ont dit depuis longtems & ne ceſſent de répéter encore tous les jours ſur les moïens d'acquitter les dettes nationales; le fidele répétiteur de tant de voix qui juſqu'ici ont peroré inutilement, eſpere qu'enfin perſuadée par ſon éloquence, la France va ſe mettre en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques qui, ſelon lui, ſont *immenſes, & forment au moins le tiers des biens du roïaume.* L'auteur, qui entreprend de réfuter ces illuſions, réfutées déja ſi ſouvent qu'on ne peut plus s'en occuper ſans un dégoût extrême, commence par ſuppoſer que ces richeſſes ſont effectivement telles, & demande ſi pour poſſéder de *grands biens*, on perd le titre ſacré & inviolable de la propriété. " Je ſuppoſe toute la juſteſſe poſſible dans le calcul de ces Meſſieurs, & je ſoutiens que la conſéquence qu'ils tirent de l'immenſité vraie ou fauſſe des richeſſes du clergé, n'en eſt pas plus juſte

pour cela : l'on ne pourroit s'emparer en tout ou en partie des biens du clergé, qu'autant que l'on démontreroit ou que la possession en est intrinséquement vicieuse, ou qu'il les a acquis par des voïes illégitimes, ou qu'il en rend la propriété nulle & injuste par l'abus qui les accompagne „ . . . . . " Est-ce que le clergé séculier & régulier n'a pas droit de cité, & qu'il ne possede pas ses biens aux mêmes titres que tous les autres citoïens ? Ne les a-t-il pas eu acquis par l'achat & les autres voïes légitimes d'acquérir, ou reçus par des donations volontaires & légales ? On tremble-roit, pour la propriété de tous les citoïens, si on pouvoit se persuader que des idées aussi absurdes que celles de notre réformateur, pussent trouver accès auprès du thrône. Mais le mépris & l'indignation, c'est tout le sort qui les attend sous un Monarque également juste & religieux „.

Il est inutile d'exagérer les biens ecclésiastiques ; il est inutile encore d'entreprendre de dépouiller le clergé du droit de propriété s'il est certain que ces biens sont pour l'état d'une utilite infiniment plus grande qu'ils ne le seroient si on les enlevoit à leurs possesseurs actuels, qu'ils supportent les plus grandes charges des impositions publiques (a), & que de plus ils offrent une ressource toujours ouverte, au moïen de l'économie des possesseurs, de leur sage administration, & de leur prompte

(a) Voyez cette assertion prouvée avec tout le détail possible, 15. Mars 1776, p. 417, & suiv.

volonté à ſecourir les beſoins de la patrie. En vain le réformateur voudroit-il, en dépouillant le clergé, *éteindre la dette nationale*. Cette dette n'a pas toujours exiſté, elle eſt même d'une date aſſez récente; par conſéquent une fois éteinte, elle pourra renaître & renaîtra ſans doute encore. Quel parti prendra alors le miniſtre chargé de rétablir les finances ? Il en faudra venir aux biens des particuliers, & cette opération paroîtra-t-elle bien équitable à Meſſieurs les philoſophico-politiques qui auront ouvert de ſi dangereuſes reſſources. Les eccléſiaſtiques ſont de bons moutons, ils ſe laiſſent tondre, & leur toiſon produit beaucoup plus que ſi on dévoroit tout-à-coup les corps avec la laine. Peut-on oublier les regrets de Henri VIII, pour avoir *tué la poule*, diſoit-il, *qui donnoit des œufs d'or* ? Peut-on oublier la naïve réflexion de Luther ſur le mauvais effet des biens eccléſiaſtiques ſécuriſés en Saxe ? (a)

Le critique de l'état religieux avoit avancé que *les monaſteres avoient été élevés ſur les ruines des familles*. Notre auteur lui oppoſe deux témoignages qui méritent d'être connus. Le premier eſt tiré d'un écrit d'un ancien militaire, publié ſous le titre de *Penſées ſur différens ſujets*. " Ce ſont les grandes maiſons, „ dit-il, qui ont donné de grands biens à „ l'Egliſe, ou ſi l'on veut, aux religieux. Ces „ biens étoient, pour la plupart, des terreins

(a) J'ai tranſcrit ce paſſage, tiré des *Colloques menſaux* de ce réformateur, dans le Cat. phil. édit. de 1777, p. 616.

„ incultes, des forêts immenses qui servoient
„ de refuge aux brigands qui infestoient nos
„ contrées. Les religieux les défricherent à la
„ sueur de leur front; ne pouvant ensuite,
„ malgré leur nombre, suffire à tout par eux-
„ mêmes, ils attirerent des habitans qu'ils for-
„ merent & qu'ils habituerent au travail de la
„ terre. Insensiblement on vit s'élever autour
„ de leurs maisons des hameaux, des villages,
„ des bourgs & des villes considérables. Les
„ hommes qui s'y fixerent, furent instruits dans
„ la religion chrétienne & s'humaniserent à
„ proportion qu'elle jetta de profondes raci-
„ nes dans leurs cœurs; le nombre des brigands
„ diminua par ce moïen; les campagnes, les
„ villes, les routes devinrent plus sûres, &
„ les hommes commencerent à vivre entr'eux
„ sans crainte „.

" C'est ainsi que la France fut instruite &
„ humanisée; de vastes champs en friche &
„ abandonnés furent convertis en des terres
„ fertiles & abondantes, & l'état tira du sein
„ même de sa plus grande misere, sa force &
„ les plus grandes ressources: voilà des faits
„ que l'on ne peut se dissimuler, & les plus
„ grands services en même-tems rendus à la
„ patrie & à l'humanité entiere. C'est dans les
„ communautés que l'on a vû de tous les
„ tems se former les plus grands saints & les
„ plus grands hommes; c'est aux Bénédictins,
„ en un mot, que les empires, les sciences,
„ la religion & l'Eglise ont eu les plus gran-
„ des obligations. Tous les états religieux,
„ ensuite à l'envi les uns des autres ont
cherché

„ cherché à se distinguer. Un homme de ma
„ profession ne doit point être suspect sur tout
„ ceci. Quels sont, pourrions-nous demander
„ à nos philosophes, les grands saints qu'ils
„ ont formés parmi eux, & les grandes vertus
„ qu'ils ont pratiquées ? Ont-ils rendu à la
„ patrie d'aussi grands services que les reli-
„ gieux ? . . . . . Mais les religieux dépen-
„ sent immensement, ils élevent de trop beaux
„ édifices ; tant mieux : ils décorent le roïau-
„ me, ils font circuler l'argent parmi des mal-
„ heureux qui n'ont souvent point d'autres res-
„ sources pour vivre : leurs terres n'en sont
„ pas moins cultivées, ni les pauvres moins
„ soulagés. Voit-on la plupart des seigneurs
„ qui vivent dans leurs terres, y faire autant
„ de biens, autant de charités ? . . . Quoique
„ les religieux ne travaillent plus à la terre,
„ leurs biens sont toujours mieux entretenus,
„ & leurs terres sont d'un plus grand rapport
„ que celles des autres ; leurs fermiers sont à
„ leur aise, lorsque ceux des seigneurs sont
„ la plupart du tems écrasés par des admodia-
„ teurs. Dans les tems de misere & de cala-
„ mité, les communautés sont la seule res-
„ source qui reste aux malheureux dans les
„ provinces. Presque tous les seigneurs habi-
„ tent les villes & dévorent les campagnes,
„ sans leur être d'aucun secours, ou par des
„ travaux, ou par des aumônes. Que l'on com-
„ pare les terres qui appartiennent à des sei-
„ gneurs ou à des particuliers, avec celles qui
„ dépendent des religieux, & l'on verra bien-
„ tôt celles dont les habitans sont plus à leur

„ aise & les moins à plaindre : d'où il ré-
„ sulte que si on dépouilloit les communautés
„ de leurs biens, ils seroient bientôt entre les
„ mains des gens riches, les terres ne seroient
„ plus si bien cultivées, les pauvres se trou-
„ veroient sans secours dans leurs besoins.
„ Donc il me paroit de la saine politique d'un
„ état, de conserver les communautés au lieu
„ de les détruire „.

" Il n'est pas moins vrai que les biens d'E-
„ glise sont beaucoup plus chargés que
„ ceux des particuliers; car, outre les im-
„ pôts ordinaires que les fermiers acquittent,
„ les ecclésiastiqnes ou religieux paient en-
„ core au moins le quart de leurs revenus pour
„ les décimes, sans les grosses & menues ré-
„ parations dont ils sont tenus pour les chœurs
„ d'églises, presbyteres, &c „.

A ce passage qui est d'une vérité sensible pour quiconque n'est point encore subjugué par les préjugés du jour, l'auteur en ajoute un autre, tiré d'un ouvrage de Mr. le comte de * * *, sous le titre de l'*Homme du monde éclairé*. " Si la religion peut se passer de mi-
„ nistres, si elle est une chimere superflue
„ dans un état, il faut anéantir toute la mi-
„ lice séculiere & réguliere de l'Eglise. Mais
„ la religion étant la plus ferme colonne du
„ gouvernement, il faut conserver l'appui
„ pour soutenir l'édifice. Il ne faut pas réfor-
„ mer des troupes nécessaires à la conservation
„ de la patrie; & fussent-elles inutiles, (ce
„ qui n'est point,) il faut se rappeller sans
„ cesse les obligations que nous leur avons.

„ Ce ſont les moines qui ont défriché la plus
„ grande partie des terres, & qui ont porté l'a-
„ griculture à ce haut point de perfection où elle
„ eſt aujourd'hui. Liſez les titres de fondation
„ de chaque monaſtere, ils commencent tous
„ par ces mots : *Damus Foreſtam noſtram Mo-*
„ *naſterio, &c.* Le fondateur ne dit pas : je
„ donne des plaines graſſes & fertiles où il
„ n'y a qu'à ſemer pour recueillir, des côteaux
„ charmans, où il n'y a qu'à travailler la vi-
„ gne pour avoir du raiſin *.

" C'étoient les donataires eux-mêmes qui,
„ à force de bras, de ſoins & de fatigues,
„ changeoient telle immenſe forêt en magni-
„ fiques prairies, en belles plaines & en cô-
„ teaux délicieux. Encore aujourd'hui il n'y
„ a point de côteaux mieux cultivés que ceux
„ des moines. Le laïque, peu économe ou
„ éloigné de ſon champ, tire ſans ceſſe du
„ ſein de la terre, ſans être jamais en état
„ de lui rendre, tandis que la préſence du
„ moine, ſes dépenſes & ſes travaux, répa-
„ rent ſans ceſſe l'épuiſement de cette mere
„ bienfaiſante. Les lettres ſont une autre obli-
„ gation que nous avons aux moines. Le
„ peu de connoiſſances qui étoient chez les
„ barbaré, fut perpétué dans les cloîtres.
„ Les ſciences, ces filles du ciel, n'auroient-
„ elles pas abandonné la terre pour toujours,
„ ſans le ſecours des moines qui les retirerent,
„ & qui voulurent bien leur donner un aſy-
„ le ? * .... Les ſciences reſterent cloîtrées
„ juſqu'au tems de François I. & de Léon X,
„ qui les dévoilerent & les attirerent à leur

* 1. Nov. 1777, pag. 330.

* Décemb. 1771, p. 396. — 1. Nov. 1777. p. 329. — 15. Janv. 1778, p. 87.

„ cour à force d'honneur & de largesse. Mais „ les religieux, loin de se négliger, profite- „ rent de la nouvelle lumiere que ces Prin- „ ces bienfaisans répandoient alors sur la ter- „ re, &c. (a) „.

L'auteur discute ensuite les moïens d'abolir les abus qui peuvent s'être introduits dans l'état religieux, & fait voir la différence qu'il y a entre *détruire* & *réformer*, mots devenus synonimes dans le dictionnaire des philosophes, appellés avec beaucoup de justesse par un homme d'esprit, *réformateurs à coup de coignée.*

L'ouvrage finit par une lettre adressée à Mr. de la Chapelle, à l'occasion de son *Ventriloque.* J'ai déja eu occasion d'observer que Mr. de la Chapelle paroissoit n'avoir pas eu lui-même des idées bien précises de la matiere qu'il traitoit *, mais ce qu'on peut encore moins se dissimuler, c'est qu'à l'imitation de tous les systémateurs, il a cru voir par-tout le phénomene qu'il avoit entrepris d'expliquer. Par-tout il découvre des ventriloques. Les anciens oracles, la Pythonisse d'Endor étoient, selon lui, des ventriloques. Quant aux oracles, nous renvoïons à l'excellent ouvrage du P. Baltus, où Mr. de Fontenelle s'est vû si bien réfuté qu'il a refusé d'y répondre en disant que *le diable avoit gagné sa cause* **. Mais pour la Pythonisse, il est étonnant que

* 15. Mars 1776, p. 405.

** Déc. 1771, p. 409. — Mai 1772, p. 325. — 15 Mai 1777 p. 93.

(a) Différentes réflexions & aveux des philosophes touchant l'utilité des religieux. Avril 1773, p. 237.

Mr. de la Chapelle attribue le discours de Samuël au ventrilogisme de cette femme, contre le témoignage exprès de l'Ecclésiastique, qui nous apprend formellement que le prophete apparut & parla à Saül *. L'auteur des lettres combat l'assertion de l'académicien par les raisons les plus plausibles, tirées de la nature même de l'art des ventriloques. " J'apperçois, dit-il, une improportion extrême entre l'art du ventriloque, & le discours que la Pythonisse tient à Saül. Ce discours est long, vif, animé, menaçant, effraïant; Saül ne peut l'entendre sans tomber aussi-tôt & demeurer étendu par terre : *Statimque Saül cecidit porrectus in terram : extimuerat enim verba Samuëlis, & robur non erat in eo.* Il n'y a donc nulle apparence qu'une femme fugitive, déja très-foible par elle même & justement intimidée par la présence de son Roi, ait pu lui tenir un pareil discours, quand elle l'auroit voulu contre toutes sortes de raisons. On ne voit pas que les ventriloques, dont les historiens font mention, en aient jamais tenu de semblables ".

* Janvier 1772, p. 19.

1. Reg. 28.

" Leur art, qui suppose des dispositions peu communes, n'est point facile à apprendre. L'exercice en est très-pénible ; il épuise bientôt ceux qui s'en mêlent. Je ne vous en citerai qu'un exemple vivant, mais qui en vaut mille, & qui est irrécusable : c'est celui de Mr. Saint-Gille, marchand épicier, à St. Germain-en-Laye, qui possede eminemment le talent des ventriloques. Invité par l'académie des sciences à en faire l'essai sous ses yeux,

il s'y rendit le 22 Décembre 1770, *mais*, dit le *Journal des savans*, (mois de Novembre 1772) *on ne doit pas juger de la surprise qu'il peut causer, par ce qui se passa dans l'assemblée ; il étoit intimidé, & chacun étoit prévenu : il y en avoit donc plus qu'il n'en falloit pour faire disparoître l'illusion la plus fondée, &c. Fait dans l'académie des sciences, le* 16 Janvier 1771. *Signé* de FOUCHY LE ROI „.

" Voilà donc le plus fameux & peut-être l'unique ventriloque de la France déconcerté au point de ne pouvoir faire montre de son rare talent en presence d'une illustre compagnie, toute composée d'auditeurs bénévoles, affables, gracieux, & très-bien disposés envers la personne de l'*Engastrimythe*. Qu'eût-il donc fait dans des circonstances toutes contraires à celles-ci ? „.

" Que fût devenu hélas ! le pauvre Mr. Saint-Gille, s'il se fût trouvé en présence d'un Roi formidable, sévere, ennemi juré des charlatans & de la charlatanerie ? Or, je le demande : seroit-il juste d'exiger plus de force & de courage d'une simple païsanne réfugiée aux pieds de la montagne d'Endor, que d'un brave citadin d'une ville célebre du plus beau roïaume de l'univers si fécond en héros ? Quoi ! le vaillant citoïen de St. Germain-en-Laye, demeureroit muet, ou presque muet en présence d'une compagnie de savans d'une singuliere urbanité, tandis que la foible montagnarde d'Endor reprocheroit ses crimes à un

Roi terrible, & lui annonceroit d'un ton foudroïant & sa défaite & sa mort? „

A l'occasion de ce que Mr. de la Chapelle avoit dit des prétendues révélations faites à Jacques Clément, assassin de Henri III, & où ce savant voit encore des ventriloques, notre auteur entreprend de discuter quelques circonstances de cette histoire tragique. Il prétend que ce n'est point Jacques Clément, mais un scélérat revêtu de son habit qui s'est rendu coupable de ce parricide. Il rapporte plusieurs témoignages qui semblent rendre en effet la chose un peu problématique; cependant il sera difficile de changer d'avis sur un fait si longtems envisagé comme pleinement constaté; & il est peut-être plus sage de ne point ressusciter l'idée des grands crimes, que d'en discuter les circonstances, fût-ce même en faveur de quelque éclaircissement historique. Laissons aux sages du jour la triste gloire d'étaler sans cesse les crimes de tous les siecles, de souiller leurs écrits des termes odieux de fanatisme, de superstition, d'assassinat, de parricide &c, pour avoir la consolation de croire à la vertu philosophique. Pour nous, dévouons à l'oubli ce qu'on ne peut se rappeller sans effroi, & répondons à ceux qui voudroient se prévaloir du crime d'un religieux, par ces paroles d'un homme célebre : *Si je voulois raconter tous les maux qu'ont produit dans le monde les loix civiles, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirois des choses effroïables.*

Vindiciæ harmonico-criticæ & exegeticæ in sacram Scripturam veteris ac novi Testamenti, cum introductione ad finem legis veteris Jesum Christum in ea agnoscendum. Auctore Hermanno Goldhagen &c. Moguntiæ apud J. J. Alef. hæred. Hæfner 1774 & 1775. 2. *vol. in*-8°.

CET estimable ouvrage ne m'a pas été connu plutôt, sans quoi je n'aurois pas tardé à l'annoncer comme très-propre à nourrir le goût des saintes Lettres, & à donner les moiens d'en défendre la divinité contre les ennemis qui s'élevent de toutes parts pour la combattre, & pour affoiblir le respect que les sages ont toûjours eu pour ce précieux dépôt de la révélation. L'auteur se fait de plus en plus connoître par son excellent Journal de la religion, qui jouit d'une réputation distinguée parmi la foule épaisse de feuilles périodiques, & qui produit les meilleurs effets. Nous annoncerons en même-tems un ouvrage plus ancien du même auteur : *Introductio in sacram Scripturam veteris Testamenti, maximè contra theistas & varii nominis incredulos. Moguntiæ typis Hæfnerianis* 1766, 3. *vol. in*-8°. Ces deux ouvrages se trouvent chez l'imprimeur de ce Journal.

De l'opinion & des mœurs, ou de l'influence des lettres sur les mœurs. Avec cette épigraphe : *opinione regina del mondo* A Londres & se trouve à Paris chez Moutard & Nyon. in-8°.

L'Auteur de cette brochure s'est fait des idées angeliques de ce siecle, il le regarde comme le tombeau du vice & le triomphe de toutes les vertus. Les mœurs, la décence, la justice, la gravité sont parvenues au faite de la perfection. Cela ne peut donner qu'une grande idée de ses talens pour observer. Une chose le gêne. C'est l'ébranlement de tous les principes, de tous les motifs capables d'arrêter le vice & d'encourager la vertu; mais il a trouvé un supplément à ces anciens appuis de la morale; savoir la mode. Il veut que les vertus soient de mode & que les vices n'en soient plus. Systême le plus ingénieusement imaginé, pour nous rendre sages & heureux. On exercera les plus sublimes vertus par le même motif, par lequel on portera les coeffures hautes & les chapeaux à deux cornes. Et quelle est la passion violente qui osera fronder la mode ? .... Voilà donc nos ressources après le mépris des maximes & des principes de nos peres. *Heu, quò decidimus !*

Apologie de Shakespear en réponse à la critique de Mr. de Voltaire, traduite de l'anglois de Madame de Montagu. A Londres. 1. vol. in-8°. de 270 pages.

JE ne sais si Mr. de V. a vû cette apologie avant sa mort, mais s'il l'a lûe, elle ne peut qu'avoir abrégé ses jours. On sait qu'au seul nom de Shakespear *le sang petilloit dans ses vieilles veines*, comme il le dit lui-même (a). Il croïoit qu'il n'y avoit *pas en France assez de camouflets, assez de bonnets d'âne, assez de piloris* pour les admirateurs du Sophocle anglois (b), pour les *saquins* enfin qui regarderoient ses ouvrages autrement que comme un *énorme fumier* (c). Madame de Montagu n'a pas craint de nourrir la mauvaise humeur de Mr. de V. par un éloge de Shakespear, d'autant plus solide & moins suspect que la critique n'y est pas épargnée ; en condamnant l'enthousiasme des Anglois en faveur de ce fameux tragique, elle fait voir combien ses ouvrages méritent peu la dénomination de *fumier*, & ses partisans celle d'*ânes*, de *saquins*, d'*impudens* & d'*imbécilles*.

(a) Voyez sa lettre au comte d'Argental, dans le Journal du 15. Novembre 1776, p. 415.

(b) Ibid.

(c) Ibid.

MR. Bulteau, jeune poëte, vient d'exprimer aſſez ſingulierement ſes regrets au ſujet de la mort de Mr. de V. & de J. J. R.

Adieu la bienfaiſance, adieu l'humanité,
Adieu les ſentimens d'honneur, de probité.
Le mal eſt incurable
Et nos regrets ſont ſuperflus.
Voltaire eſt mort, Rouſſeau n'eſt plus :
Tout eſt au diable.

Il n'eſt pas trop aiſé de ſavoir ſi Mr. Bulteau parle ſérieuſement ou non. En prenant le mot de *bienfaiſance*, *d'honneur &c.* dans le ſens qu'on y attache depuis quelque-tems & que Milord Rivers exprime ſi agréablement (a), il n'y a point de doute que tout cela ne puiſſe ſe dire d'une maniere très-raiſonnable.

Il paroit que l'académie françoiſe y va d'une maniere moins équivoque, à en juger par l'annonce ſuivante, qui a paru dans toutes les feuilles publiques. *Le 25 Août, fête de la St. Louis, l'académie françoiſe tint ſon aſſemblée publique ordinaire. Le maréchal-duc de Duras, directeur, ouvrit la ſéance en annonçant*

(a) Voyez un morceau intéreſſant tiré de ſes lettres dans le Journal du 1. Mai 1777, p. 26.

*çant que le prix de poësie, dont le sujet étoit la traduction en vers alexandrins du commencement du XVIe. livre de l'*Iliade, *ne seroit point donné, aucune des pieces qui ont concouru n'aïant paru assez bonne pour l'obtenir; que cependant quelques-unes de ces pieces méritoient d'être distinguées; que celle du sieur Oeuillart, jeune homme de dix-neuf ans, avoit été jugée la meilleure. Le directeur lut ensuite le programme du prix de poësie que l'académie a été obligée de remettre, & qu'elle donnera l'année prochaine* 1779. *Le sujet sera un* ouvrage en vers à la louange du feu sieur de Voltaire. *Le genre du poëme & la mesure des vers sont au choix des auteurs. On désire que l'ouvrage n'excede pas deux cents vers. Ce prix devoit être, suivant l'usage, une médaille d'or de* 500 *liv. Pour le rendre plus considérable & plus digne du sujet, un ami de Mr. de Voltaire (qui n'est point nommé dans le programme, mais qu'on sait être Mr. d'Alembert) a prié l'académie d'accepter une somme de* 600 *livres, qui jointe à la valeur ordinaire du prix, formera une médaille d'or de* 1100 *livres.*

Il est bien difficile de concilier cette annonce avec la défense qu'a fait le gouvernement de parler de *V. ni directement ni indirectement*, défense maintenue avec vigueur; & en conséquence de laquelle on a biffé, comme nous l'avons dit, les éloges de V. contenus dans un Journal étranger (a). Il est

(a) 15. Août 1778, p. 638. — 15. Septembre, p. 149.

plus difficile encore de concilier le choix de ce sujet d'éloges, avec les principes auxquels les membres de l'académie se font sans doute un devoir d'être inviolablement attachés. Il n'y a pas long-tems qu'on a opposé l'exemple de la Grece à la conduite qu'un grand Prince avoit tenue à l'égard de V (a); ne pourroit-on pas opposer ici cette même Grece à l'académie françoise? Quel orateur eût osé s'aviser de faire l'éloge d'Eroftrate à Sparte ou à Athenes?

(a) 1. Septembre, page 28.

DAns le Journal du 1. Oct. 1774, p. 394, nous avons parlé d'un moïen fort simple de prévenir & d'extirper la petite-vérole; ce moïen se trouve aujourd'hui appuïé par une *letere de Mr. Salchow, docteur en médecine à Meldorf, aux auteurs des Recueils de Berlin, concernant un préservatif de la petite-vérole, constaté par expérience.* Après avoir rapporté plusieurs de ces expériences, Mr. Salchow conclut de la maniere suivante. " Ces faits paroissent „ décisifs & prouvent, que, si l'on a l'atten„ tion de faire rétrograder le sang du cordon „ ombilical vers le placenta, les enfans en „ retirent non-seulement des avantages essen„ ciels pour leur santé, mais qu'ils paroissent „ être encore à l'abri de la petite-vérole, en „ ce qu'on lui enleve le principe & le foïer „ de son existence. Quant à moi, d'après les

„ petit nombre d'expériences que j'ai faites, „ je crois fermement 1°. que cette pratique, „ & l'usage du premier lait féreux des meres „ (le *colostrum*) préparent aux enfans une „ santé durable & robuste. 2°. Que si l'on „ néglige l'emploi de ces deux moïens, les „ nouveaux-nés contractent des dispositions „ non-seulement à la variole, mais à l'épilep- „ sie, à la teigne, au larmoiement, à l'écou- „ lement des oreilles, au rachitis, & à beau- „ coup d'autres maladies ou incommodités, „ dont ils peuvent être affligés dans l'enfance „ même, ou dans un âge plus avancé „. Il est inutile d'observer que tous les moïens de prévenir la petite-vérole, sont des argumens invincibles contre l'inoculation (a)

(a) Il paroit que Mr. Paulet ignore ou rejette le moyen de Mr. Salchow, puisqu'il intitule son ouvrage *seul préservatif*. (1. Juin 1777, p. 166.) Je crois cependant que par le mot *seul* il ne prétend exclure que l'empirisme de l'inoculation.

UN voleur détenu dans les prisons de Brinn, en Moravie, étoit sur le point d'être condamné à mort, lorsqu'il fit parvenir à un de ses bienfaiteurs une montre de paille, de sa composition, qui alloit pendant deux heures sans qu'on fût obligé de la monter. Cet ouvrage lui attira la visite de quelques seigneurs, curieux de savoir comment il étoit parvenu à faire cette montre merveilleuse,

dans l'obſcurité d'un cachot, privé d'inſtrumens de toute eſpece. L'artiſte ingénieux leur dit, que la paille où il couchoit lui avoit fourni ſes matériaux; qu'il avoit tiré de ſa chemiſe le fil néceſſaire, & qu'il l'avoit mis en œuvre au moïen d'une aiguille & d'un petit inſtrument tranchant, qu'il avoit dérobé à la vigilance du géolier. Il ajouta que ſi on lui prolongeoit la vie, il donneroit des preuves d'une habileté encore plus ſurprenante. En conſéquence il a été transféré dans la forteresse de Spilberg, où il travaille à effectuer ſes promeſſes.

☞ *En publiant la nouvelle édition du* Dictionnaire géographique, *revû & corrigé ſur mon itinéraire & les différentes obſervations que j'ai eu occaſion de faire ſur les lieux* *, *j'ai prié mes correſpondans de ne pas me laiſſer ignorer les choſes qu'ils ſont à même de mieux connoître par eux-mêmes. En conſéquence, pluſieurs m'ont envoïé de longs détails, dictés par l'amour de la patrie, & l'intérêt qu'inſpirent naturellement les choſes qui nous ont vû naître & parmi leſquelles nous avons vécu; mais ce n'eſt point de ce genre d'informations que je puis faire uſage. Mon intention n'eſt pas d'augmenter ce dictionnaire, mais au contraire d'élaguer quelques articles qu'on a traité avec trop d'étendue, & de lui donner toute l'exactitude qu'un livre de cette nature comporte. Les avis que*

plusieurs personnes ont bien voulu me donner, sont très-propres à assûrer cet effet; & ce sont ces avis courts & précis que j'ai demandés lors de l'annonce de cet ouvrage.

La lettre *A* est le mot du dernier Logogriphe.

JE t'offre une fille de l'art,
Qui doit son être à la nature;
Aux agrémens de la parure
Je puis me vanter d'avoir part.
Figurément, j'habite au haut d'une montagne,
Et rarement à la campagne.
Exemple de frugalité,
Un peu d'huile, un peu de farine
Contente ma sobriété:
Pourrois-tu, cher lecteur, estimer ma cuisine?

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 20 *Septembre.*) Il s'eſt fait beaucoup de changemens dont on ignore les raiſons. Le 31 Août, le grand-viſir fut dépoſé, & l'on nomma à ſa place l'Aga des Janiſſaires qui eſt remplacé par ſon lieutenant. On attribue ſa diſgrace à ſon avarice qui lui faiſoit vendre les emplois, & en écarter ceux qui n'avoient que du mérite & peu de fortune pour les païer. Le même jour qu'il partit pour Tenedos où il eſt exilé, la Porte fit arrêter ſon tréſorier & ſon banquier par leſquels elle ſe fit remettre les biens de ce miniſtre, évalués à trois millions de piaſtres, ſomme énorme pour le peu de tems qu'il a été à la tête des affaires.

Le Sultan a nommé au gouvernement du Caire en Egypte avec le titre & le rang de Pacha à trois queues le fameux Iſmaël-Bey, ci-devant Reis-Effendi qui étoit depuis deux ans exilé à Chio : il remplace Iſet-Pacha, ci-devant grand-viſir à qui Sa Hauteſſe a confié le commandement en chef des troupes du côté du Danube. Le Sultan conféra en même tems celui des troupes du côté d'Oczakow & de Bender à Melek-Pacha,

ci-devant Caimacan, en l'absence du grand-visir pendant la derniere guerre.

La maladie épidémique qui avoit paru se rallentir depuis quelque tems, vient de recommencer de nouveau ses ravages, & l'on craint fort qu'ils ne soient encore de longue durée.

On ignore absolument ce qu'est devenu le Capitan-Pacha, sur le compte duquel on fait courir divers bruits. Les uns disent qu'aïant voulu, sous l'habillement d'un marchand, voir de ses propres yeux ce qui se passe dans la Crimée, il avoit été arrêté par les Russes : d'autres soutiennent qu'à la suite d'une bataille navale, fatale aux Musulmans, il étoit tombé entre les mains de leurs ennemis; on le dit aussi mort de la peste; enfin on assûre que les soldats de sa flotte, ne pouvant plus endurer son excessive sévérité, l'ont massacré. Quoiqu'il en soit, s'il est vrai que ce général soit mort, on peut hardiment affirmer que l'Empire ottoman aura perdu en lui un de ses meilleurs officiers. Meleck, Pacha de Belgrade, a déja été nommé Capitan Pacha à sa place.

Du Caire (*le* 8 *Août.*) Enfin les deux partis d'Aly-Bey & de Mehemet-Bey en sont venus aux mains à quelque distance de cette ville : plus de mille hommes de tout rang & de toute condition y ont perdu la vie. La victoire s'est déclarée en faveur du dernier; & Ibrahim-Bey a conservé le commandement en chef. L'on se flatte, que de concert avec Murat-Bey il travaillera à rétablir

tablir la tranquillite publique & la sûreté du commerce. Mr. Carlo Rossetti, célebre négociant vénitien, est revenu ici après une absence de six ans : il a été reçu avec beaucoup d'applaudissement; & le nouveau gouvernement à confirmé à sa maison le commerce exclusif de la lavande en Egypte.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 25 *Septem.*) L'Impératrice est de retour depuis le 8 de ce mois de son château de Czarsko-Zelo pour passer l'hiver en cette résidence, où L. Alt. Imp. revinrent aussi le même jour de leur maison de plaisance, nouvellement construite dans le voisinage de Czarsko-Zelo. La veille de leur départ, elles avoient eu la satisfaction d'y donner à dîner & à souper à l'Impératrice, qui fit présent à cette occasion de 30 mille roubles à Mgr. le Grand-Duc & de la même somme à Mad. la Grand' Duchesse.

Selon quelques avis, les apparences du rétablissement de la bonne harmonie entre notre cour & la Porte ont diminué; & selon d'autres, la paix est déja autant que conclue depuis la disgrace du grand-visir, à laquelle on prétend joindre celle du Capitan-Pacha, le plus ardent ennemi de l'Empire russe. Cependant les officiers de l'état-major, qui avoient dû se rendre à l'armée sur les frontieres de la Turquie, mais dont le départ avoit ensuite été suspendu, ont

reçu un nouvel ordre de partir & de suivre le lieutenant-général d'Igelström, qui doit commander les troupes destinées à agir contre les Tartares. L'on assûre que six compagnies d'artillerie vont se rendre d'ici à Kiovie avec un train de gros canons. Cependant la conjoncture est très-fâcheuse pour commencer la guerre dans ces quartiers, le gouvernement aïant déja pris des mesures, fondées sur le bruit que la peste s'est répandue du côté de la Crimée.

Le feld-maréchal comte Zacharie Czernicheff & le général comte Alexis Orlow sont attendus ici de Moscou. Le lieutenant-général Kamenskoy & Mr. de Vitinghoff, officier aux gardes, ont obtenu la permission d'aller servir comme volontaires dans les armées prussiennes en Allemagne.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 30 *Septembre.*) Chaque courier nous porte ici des nouvelles différentes, opposées les unes aux autres, & très-souvent qui se démentent de la plus étrange manière. On nous mande aujourd'hui, des frontieres de Turquie, que tout, soit en Russie, soit à Constantinople paroit tendre à la paix : la cour de Londres a puissamment influé sur les dernieres résolutions de la Porte ; par ses soins, & par l'activité de ses agens, il est décidé que dans le courant de l'hiver prochain, les différens élevés au sujet de la Crimée & du commerce sur

la Mer-noire seront conciliés à l'amiable, & à la satisfaction des deux Empires; en sorte qu'il ne restera plus à cet égard aucun levain de contestation. Ces nouvelles sont, comme on voit, très-satisfaisantes; nous sommes fort persuadés de l'excellence des moïens de conciliation proposés par la cour de Londres, & même des motifs d'intérêt très-pressans qui la font agir; mais nous avons bien de la peine à concevoir comment les Anglois pacificateurs parviendront à faire renoncer les Turcs & la Russie à leurs prétentions sur la Crimée; comment ils assûreront la liberté du commerce des Russes sur la Mer-noire. Il faut nécessairement attendre l'événement de cette négociation, avant de pouvoir annoncer quelque chose de positif à ce sujet.

En attendant la définition de cette grande affaire, les troupes répandues dans la Moldavie se disposent à occuper les quartiers qui leur ont été indiqués.

Les divers départemens du conseil-permanent s'occupent avec la plus grande assiduité à mettre en ordre les affaires survenues dans l'interstice, pour en rendre compte à la diéte prochaine, ainsi qu'à fixer les objets qui doivent être soumis à la délibération de cette assemblée. Il s'agira sur-tout du nouveau code de loix, rédigé par le comte Zamoiski, qui souffrira certainement de grandes oppositions. L'on ne doit pas s'étonner si, dans ce roïaume, dont la constitution semble formée pour ébaucher tous les plans

possibles pour n'en suivre aucun, l'on trouve des gens attachés aux anciennes maximes du gouvernement qui n'approuvent pas un code modelé sur toutes les nouvelles idées de politique & de jurisprudence.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 30 *Septembre.*) La Reine douairiere de Portugal a fait des instances auprès de son auguste fille, à l'effet de pouvoir rester ici encore six mois, & l'on croit qu'elle a déja obtenu son consentement.

On a reçu la triste nouvelle d'un malheur arrivé à notre caravane qui, allant de Buenos-Ayres au Chili, fut attaquée par les Sauvages qui tuerent cruellement tous les hommes, les firent rôtir & les dévorerent, aïant amené les femmes dont on ignore le sort. De ce nombre est la Dame Marie-Anne Ischis, femme du sieur Villalva, homme de chambre de la feue Reine. Son mari s'étoit opposé inutilement à son voïage, sa malheureuse destinée la porta à voir son mari dévoré par ces barbares, & à devenir elle-même la proie de ces ames féroces. —— Le navire l'Achille est arrivé à Cadix le 10 de ce mois, venant du port du Callao de Lima, d'où il étoit parti le 16 Avril dernier. Il a apporté pour le compte des négocians un million quatre-cents cinquante-cinq mille six cents soixante quinze écus forts en or & argent monnoïé, en argent travaillé & en barres, & en or en lingots;

20,346 arrobes de coquillage; 15,710 arrobes de cacao de Guayaquil; 337 arrobes de laine de Vigogne ; 4888 quintaux de cuivre, & 319 quintaux d'étain. —— Les lettres de cette derniere ville parlent d'un conseil de guerre, qui doit s'y tenir, pour juger le marquis de Casa-Tilly, qui a commandé la marine à l'expédition de l'Amérique-méridionale, pendant laquelle il a eu des différens avec le général de Cevallos, commandant des forces de terre : on l'accuse aussi d'avoir manqué l'occasion de s'emparer de la flotte portugaise. En attendant le jugement, il est aux arrêts à l'isle Léon près de Cadix.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le* 20 *Septembre.*) A bord d'un des vaisseaux arrivés dernierement de Rio-Janeiro, & qui ont apporté environ cinq millions de cruzades pour le compte de la cour & celui du commerce, on a amené chargé de fers le commandant-général de la flotte portugaise à l'isle de Ste. Catherine, & l'on doit faire un rigoureux examen de la conduite qu'il y a tenue.

On continue la revision du procès des grands du Portugal, condamnés au dernier supplice en 1759, & des ci-devant Jésuites. On a reçu principalement la déposition d'un conseiller aulique qui avoit été l'agent & le procureur des dits seigneurs, à qui le duc d'Aveiro a déclaré que ce ne fut que par la force

de la question qu'il avoit été obligé d'accuser les grands & les Jésuites. De plus, il fait observer que toutes les interrogations qui lui étoient faites, ne tendoient qu'à le porter à charger ainsi les uns & les autres qui n'avoient jamais eu la moindre connoissance de ce qui s'étoit passé, & qui étoient très-innocens; que d'ailleurs aïant voulu rétracter devant les juges ce qu'on ne lui avoit arraché que par la force des tourmens, il en fut empêché par les juges qui refuserent de l'écouter; mais qu'il avoit révoqué & condamné toutes ces calomnies devant son confesseur, en exigeant que sa rétractation fût connue de tout l'univers; ce qui a été fait depuis en présentant à la Reine dès le commencement de son regne une rétractation aussi authentique.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 25 Septembre.*) Le Roi, parti avant-hier au soir pour Strömsholm, est attendu incessamment de retour en cette résidence, où la Reine, le duc & la duchesse de Sudermanie revinrent hier de Drottningholm. Le duc d'Ostrogothie y étoit de retour depuis dimanche de la Warmie. Toute la famille roïale se réunit dans la capitale, parce que l'on s'occupe dès à-présent des préparatifs pour les couches de la Reine, qui, continuant très-heureusement dans sa grossesse, sera à terme vers les premiers jours de Novembre. Outre les illuminations générales

nérales & d'autres démonſtrations de l'alégreſſe publique, le magiſtrat de Stockholm a réſolu de donner une grande fête, à laquelle les habitans de toutes les claſſes ſeront invités. L'on ſe promet d'avance, que l'aſſemblée des états partagera ſincérement la joie univerſelle, & qu'on n'y appercevra pas la moindre trace des anciennes diviſions. Les élections des députés ſe font du moins avec une tranquillité preſque ſans exemple. Le conſiſtoire & la bourgeoiſie de cette ville ont déja choiſi les leurs. Comme l'époque de ces élections a été anticipée, elles ſe terminent avec une promptitude extraordinaire.

Mr. Wroughton, ci-devant réſident de Sa Majeſté Britannique à Varſovie, eſt arrivé de Dantzig en cette ville, pour prendre la qualité d'envoïé du même Monarque. L'on reſſent ici fort vivement la conduite, que non-ſeulement les armateurs anglois, mais même des vaiſſeaux de Sa Maj. Britannique, tiennent à l'égard des bâtimens marchands des nations neutres, depuis que la Grande-Bretagne, qui n'eſt pas même encore formellement en guerre avec la France, a cru devoir permettre des repréſailles contre les ſujets de cette Puiſſance. L'on ſait que notre cour a fait à celle de Londres des repréſentations très-preſſantes ſur la priſe du navire du capitaine Bäckſtröm allant d'Alicante à Dunkerque; comme depuis ce tems l'on a reçu la liſte d'une douzaine d'autres navires ſuédois, amenés dans les ports d'Angleterre,

uniquement parce qu'ils étoient destinés pour ceux de France, l'on attend avec impatience l'effet des fortes plaintes, portées au gouvernement britannique sur ce sujet. Les avantages d'un commerce libre sont trop manifestes, pour que notre gouvernement ne veuille le favoriser. Depuis l'arrivée de deux navires américains au port-franc de Marstrand, on a fait de-là divers envois de riz vers la Baltique avec le même succès qu'on fit l'année derniere des ventes de thé à Gothenbourg. Les capitaines américains ont si bien goûté les manieres des Suédois, qu'ils en ont même adopté l'habillement national.

DANNEMARCK.

COPPENHAGUE (*le* 30. *Septembre.*) Le 18, dans la matinée, nous eumes le plaisir de voir entrer dans le port de cette capitale trois vaisseaux de la compagnie asiatique, le Prince-Fréderic, le Tranquebar & le Donsbrog; ils sont richement chargés : & cette arrivée donne de grandes espérances à nos négocians, à ceux sur-tout qui sont intéressés dans la compagnie asiatique.

ITALIE.

ROME (*le* 3 *Octobre.*) Dans le consistoire que le Pape a tenu le 28 du mois dernier, Sa Sainteté a proposé plusieurs sujets pour des églises qui étoient vacantes, tels que les archevêchés de Turin, de Pise

& les évêchés de Zante, de Cephalonie &c. Le cardinal Fantucci a été administré, & est à l'extrémité.

Le Roi de Prusse aïant nommé le comte de Hohenzollern, chanoine de Constance, coadjuteur de l'évêque de Culm dans ses états en Pologne, avec la succession audit évêché, a donné ordre à son agent de solliciter la diminution des Bulles, & prier de se contenter de ce qu'il donnoit dans les circonstances du tems où il se trouvoit, & qui étoit une somme de 4000 livres, reconnoissant le comte de Hohenzollern pour son parent. Sa Sainteté y aïant consenti avec beaucoup d'égards & de politesse, Sa Majesté Prussienne en a été si satisfaite, qu'elle a voulu que son agent allât au Pape, en son nom, lui faire les remercîmens les plus expressifs & lui témoigner sa reconnoissance dans les termes les plus gracieux; & pour qu'on ne pût pas croire que l'on foisoit parler le Roi, quelque persuadée que parût Sa Sainteté des expressions de Sa Maj., le sieur Cioffani, chargé de la commission, pria humblement le Pape de vouloir bien lire la lettre par laquelle il avoit l'honneur d'être à ses pieds.

Le Pape a donné deux cents écus de récompense au chanoine Fantoni, mathématicien & expert dans l'hydrostatique, pour les soins qu'il a pris en dirigeant le desséchement du marais dit le *Paglicto* dans l'état de Castro. —— Il s'est tenu une congrégation particuliere de Messieurs les prélats

Pignatelli, Riminaldi, Quarantotti, Ferretti & Rusconi, députés par le Pape pour juger le différent élevé entre les soldats suisses de la garde du gouvernement de Ravenne & leur capitaine au sujet de la païe. Par un avis unanime l'affaire a été décidée en faveur des soldats, dont l'augmentation de païe a été réglée suivant l'ordonnance des Papes Urbain VIII & Alexandre VII, de laquelle augmentation le capitaine jouissoit en grande partie.

Dans l'excavation qui se fait pour le compte de la révérende chambre au territoire de Palestrine, on a découvert quatre chambres avec quelques niches à l'entour, & on prétend qu'il y a eu en cet endroit le marché de la ville réparé & embelli par l'Empereur Commode.

FLORENCE (*le* 4 *Octobre.*) Le 28 du mois dernier, on donna, du consentement de la cour, l'exécution au bref du Pape, en vertu duquel les hermites du mont Sénario ont été réunis au couvent des Servites & incorporés à cet Ordre, l'institut des premiers restant entierement supprimé.

Extrait du nouvel édit de S. A. Roïale l'Archiduc, Grand-Duc de Toscane, du 11 *Avril* 1778, *concernant les priviléges accordés pour encourager la cultivation des Maremmes de Sienne.*

La province inférieure de l'état de Sienne, connue sous le nom de Maremmes de Sienne, pays qui contient les deux cinquiemes des terres les plus fertiles de la Toscane, & qui fut autrefois

fois célebre par des campagnes, une population & des villes florissantes, étoit devenue déserte, inculte, infecte & inhabitable. Les derniers Princes de la Maison de Medicis & le feu Empereur François I. tenterent de la repeupler, sans retirer beaucoup de fruit de leurs dépenses. S. A. R. l'Archiduc, Grand-Duc Léopold a pris & suivi depuis 1766 des voyes toutes différentes pour recouvrer la prospérité de ce pays. Des digues jettées pour arrêter les funestes débordemens dell'Ombrone, des aqueducs souterrains, destinés à conduire de l'eau potable à Castiglione, un canal navigable creusé depuis cette ville jusqu'à Grosseto, un port propre à recevoir de petits bâtimens, des routes & autres avances souveraines, faites selon les vrais principes de l'économie rurale & portées à plusieurs millions de livres, ont préparé cette révolution. Après avoir reconnu les bons effets de ces travaux, S. A. R. a rendu divers édits, en date du 11 Avril dernier, pour rappeller la culture dans cette province & y fixer la propriété. La nouvelle législation abolit les loix & les réglemens anciens sous lesquels le pays s'étoit dégradé sans pouvoir se relever. Il est permis à toutes personnes de s'y établir, d'y acquérir des fonds, de les transmettre à ses héritiers, d'y jouir d'une pleine & entiere liberté, sans toutes fois blesser par des délits les droits d'autrui. On ne regardera point comme delit la fabrication du fer & du sel, la culture & la fabrication du tabac, & le commerce tant intérieur qu'extérieur de ces marchandises. Les nouveaux colons seront exempts de toutes sortes d'impositions & de corvées; il leur sera libre de rester dans le pays ou d'en sortir; nulle marchandise sera réputée de contrebande; chacun y exercera l'art, le métier, la profession qu'il voudra, sans avoir aucun droit à payer; on pourra porter des armes, chasser, couper les bois & les emporter. Pour faciliter l'établissement des fabriques de fer, de sel & de tabac, il y a des magasins où l'on vendra ces marchandises aux prix courans. Le sel ne coûtera qu'un quatrin la livre en détail, 24 fois le

quintal en gros. Tant qu'il y aura des terres libres, il en sera distribué gratuitement à chacun des étrangers qui s'y transporteront une étendue suffisante, pour qu'il puisse y subsister avec sa famille. Ils auront la liberté d'en acquérir de nouvelles, soit en payant le prix, soit en se soumettant à des redevances dont on conviendra de gré à gré. Ceux qui dans l'espace de dix ans construiront ou rétabliront des bâtimens ruraux seront remboursés par le Souverain du quart de leurs dépenses. En vertu de la nouvelle législation, personne ne pourra être traduit à quelque titre que ce soit à d'autres tribunaux qu'à ceux dont on ressortira. On ne pourra être emprisonné pour dette à moins que la somme ne soit au-dessus de 200 liv. Tout étranger qui ne sera pas coupable de crime de leze-Majesté, ou de délits punissables, selon le droit commun, de peines capitales, sera reçu dans le pays & admis à y jouir de tous les droits & franchises, dont on vient de parler, & de tous ceux dont il auroit joui à Livourne. Tous les droits de l'introduction, l'extraction, le *transit* du bétail, objet très-important pour le pays de pâturage, sont supprimés, excepté sur le bétail destiné pour les boucheries de Florence, Sienne & quelqu'autre ville.

Cette grande opération diminue d'un demi-million de livres le revenu annuel du Souverain, sans parler du remboursement du quart des dépenses foncieres qui pourront être faites en constructions & réparations de bâtimens.

NAPLES (*le* 1 *Octobre.*) Le sieur Pallante, chef de la Rote, a obtenu la permission de rentrer en ville, dont les puissans partisans de la franc-maçonnerie l'avoient obligé de sortir; il lui est en même tems enjoint de prononcer au plutôt sur les soupçons qu'il a fait naître dans l'affaire de ces Messieurs.

fieurs (a). —— Lorſqu'on comptoit de voir ceſſer l'éruption du Véſuve, la lave qui en ſort, continue de cauſer de grands dommages aux terres voiſines qu'elle va rendre incultes; ſa direction tend toujours de plus en plus vers Reſina, & les habitans en ſont juſtement alarmés.

GENES (*le* 2 *Octobre.*) Il eſt arrivé ici trois vaiſſeaux de guerre hollandois, venus de Barcelone en 15 jours. Ce ſont l'Amſterdam, de 64 canons & de 360 hommes d'équipage; le Hoffbourg, de 56 canons & de 230 hommes, & la Salle d'Orange, de 24 canons & de 150 hommes, ſous les ordres du contre-amiral Reynſt. Ils ſont deſtinés à parcourir la Méditerranée pour protéger les bâtimens de leur nation.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 5 *Octobre.*) Le 24 du mois dernier, Madame la Margrave-douairiere de Bade-Bade, née princeſſe d'Aremberg, eſt partie pour retourner à ſa réſidence, comblée de marques de bienveillance & d'eſtime de la part de l'Impératrice-Reine & de Meſdames les Archiducheſſes.

S. A. R. le Grand-Duc de Toſcane qui, comme on a dit, étoit parti d'ici le 14 pour aller faire une viſite à S. M. l'Empereur en

(a) 15 Janv. 1777, p. 133, 136 & autres cités-là même, ſur-tout 15. Mars 1775, p. 406.

Boheme, en est revenu le 27; l'Archiduc Maximilien est aussi de retour, presque entierement rétabli d'une maladie assez grave qu'il a essuyée à l'armée. —— L'Impératrice-Reine, ainsi que LL. AA. RR. Mgr. le Grand-Duc de Toscane, Mad. la Grande-Duchesse son épouse & Mesdames les Archiduchesses sont revenues de Schœnbrunn en cette résidence.

On lit dans la gazette de cette ville l'article suivant, en forme d'avis au public.

Le conseil impérial & royal de la régence de la Basse-Autriche fait savoir à tous & à chacun, que S. M. l'Impératrice-Reine Ap. ayant défendu dans tous ses états héréditaires deux gazettes étrangeres, l'une de Cleves, intitulée le Courier du Bas-Rhin, *& l'autre de Londres, ayant pour titre*, Courier de l'Europe, *cette défense ne s'entend pas seulement du débit public de ces feuilles; mais qu'il n'est pas même permis d'en faire venir d'inclose dans aucune lettre particuliere en aucun endroit des états de S. M.; & que tout vassal ou sujet quelconque, qui seroit trouvé coupable d'avoir importé dans ces états & pays ou de s'être procuré de quelque maniere que ce fût, l'une ou l'autre des dites gazettes, soit le* Courier du Bas-Rhin *de Cleves, ou le* Courier de l'Europe *de Londres, sera en cas de contravention condamné chaque fois à une amende de cent ducats, dont le tiers sera donné au délateur, lui promettant de céler son nom, & les deux autres tiers seront appliqués au profit des hôpitaux militaires. Cette défense réitérée est publiée pour la faire passer à la connoissance d'un chacun, afin que l'on s'y conforme & évite la peine établie par l'ordre exprès de notre auguste Souveraine.*

Fait à Vienne, ce 19 Septembre 1778.

On apprend que l'armée de l'Empereur se trouve ainsi partagée; le corps principal a pris sa route sur Gitschin; le reste est passé

en

en partie ſur Kœnigsgratz, & ſe trouve en partie aux ordres du Duc Albert de Saxe-Teſchen, à la droite du comté de Glatz dans les anciens retranchemens. Il eſt arrivé de Hongrie, en partie près de Teſchen & en partie près de Fulneck & de Wigſtædtel, quelques milliers de troupes fraîches, en Croates & autres non réglées.

Le camp pruſſien derriere Schatzlar eſt encore dans la même poſition que nous l'avons dit ſur les extrémités des frontieres au ſommet le plus élevé des montagnes des Géans; mais on a des avis fort vraiſemblables que les chevaux de l'ennemi étant dans un état de miſere extrême, le tranſport de ſon artillerie l'embarraſſe beaucoup & ſe fait très-lentement. Cependant cette même lenteur lui ſert à faciliter la retraite des troupes, qui ſe fait d'autant plus inſenſiblement que les tentes ſont cachées derriere des arbriſſeaux, & que les huttes qu'on a conſtruites reſtent en entier, lors même qu'elles ſont vuides.

Le lieutenant-colonel Quoſdanowich a été ſur le *qui vive* pendant toute la nuit du 26 Septembre, l'ennemi faiſoit mine de vouloir tenter une irruption près de Gishübel, & plus de cent huſſards pruſſiens du régiment de Loſſow s'étoient déja avancés à cet effet; mais ils ſe ſont retirés dès qu'ils ont vû que Mr. de Quoſdanowich vouloit s'oppoſer à leur deſſein. Le 28, le corps du lieutenant-général de Wunſch occupoit encore la montagne nommée Ratſchenberg,

mais ses bagages ainsi que ses chevaux de trait & de main ont déja été renvoïés à Glatz. Les troupes même ont ordre de se tenir prêtes à marcher.

La plupart des rencontres qui se passent entre nos troupes & les Prussiens ne sont d'aucune importance. Il y en a pourtant une qui mérite d'être rapportée. Elle s'est faite lorsque Mr. de Quosdanowich s'est acquitté de la commission qu'il avoit de faire observer par de petits détachemens les mouvemens du corps du lieutenant-général de Bulow : un caporal & cinq hussards de Carlstad aïant découvert près de Merzdorf un convoi ennemi de 60 chariots sous une escorte d'infanterie & de cavalerie, ne se retirerent pourtant pas malgré la supériorité de cette escorte : au contraire le caporal & les 5 hommes descendirent des montagnes fort escarpées & aïant attaqué l'ennemi à l'imprévû & avec beaucoup de vivacité, ils le mirent bientôt en déroute, & prirent un officier, un caporal, trois fusiliers & deux hussards prussiens avec 40 chevaux. Sa Maj. l'Empereur pour récompenser une bravoure si signalée, a élevé le caporal au grade de sous-lieutenant & lui a fait présent de 200 florins pour l'aider à se mettre en équipage. La petite troupe a pareillement reçu des présens outre les 40 chevaux pris, que Sa Maj. a laissés à leur profit.

Un autre bas-officier des troupes de Carlstad avec 50 hommes choisis d'infanterie a guetté des fourrageurs ennemis, dont le train

consistoit la plupart en chevaux d'officiers, avec lesquels ils étoient allés au fourrage dans les villages, où ils entroient par derriere. Lorsqu'ils s'en retournoient chargés, notre troupe les attaqua à l'entrée d'un bois, & leur prit 30 hommes avec autant de chevaux.

A mesure que les districts de Boheme qui ont souffert par les terribles pillages de l'ennemi, sont évacués successivement, on ne tarde pas à les soulager par des subsides de la caisse formée, il y a quelque tems, des contributions que nos troupes ont exigées en païs ennemi. Mr. Schmelzing, commissaire provincial, est chargé d'examiner l'état & les pertes des malheureux qui ont été dépouillés de leur bétail & autres effets par l'inhumanité de l'ennemi. C'est par ce moïen qu'ils sont pourvûs des graines nécessaires aux semailles; & les plus indigens, des bleds dont ils ont besoin pour vivre. Les seigneuries de Schurtz, Gradlitz, Studnitz, Nachod, Chwalkowitz, Neustad, Opotschna, Schmirschiz, Horzenoviz, Jaromirz & Kœnigshof ont profité les premieres de ce bienfait extraordinaire, chacun à proportion de son indigence. Actuellement ce commissaire a reçu de nouveau des sommes suffisantes pour faire participer au même soulagement les villes, bourgs & villages des environs de Trautenau, Rognitz, Arnau, Forst, Hohenelb, Czerma & Altenbach, & la partie des seigneuries de Schurz & de Kœnigshof, qui étoit dernierement encore occupée par l'ennemi.

Un autre commissaire est à la veille de partir avec les sommes nécessaires pour faire jouir du même avantage les habitans des contrées ruinées par l'armée qui est aux ordres du Prince Henri de Prusse, qui a totalement évacué le roïaume de Boheme. Comme on a lieu d'espérer qu'après la retraite de l'ennemi nos troupes auront plus d'occasions pour pénétrer dans les païs ennemis, toutes les contributions qu'elles y exigeront, seront uniquement emploïées à dédommager la noblesse, les villes, les communautés & autres habitans de ce qu'ils ont souffert; à cet effet on a exactement spécifié leurs pertes.

L'Impératrice-Reine n'a pas encore abandonné ses desseins pacifiques, & Sa Majesté ne cesse de préférer la gloire d'avoir rendu heureux les nombreux sujets, qu'elle a actuellement, à celle d'avoir aggrandi ses états, déja si étendus. En attendant notre cour ne néglige pas les moïens de justifier ses procédés près des autres Puissances de l'Europe, & de faire valoir les offres, qu'elle a faites pour le maintien de la paix. Le prince de Kaunitz-Rietberg, en envoïant aux ministres étrangers, y compris ceux des Electeurs, les mémoires de Sa Maj. Imp. & Royale, les accompagna d'une note circulaire, conçue en ces termes.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine a jugé à propos de communiquer à tout l'Empire, assemblé en diéte à Ratisbonne, les dernieres propositions, que, n'écoutant que son

*amour pour la paix, elle a fait faire à Sa Maj. le Roi Prusse, que ce Prince a entierement rejettées, & malgré lesquelles il continue la guerre, qu'il a allumée en Boheme: & Sa Maj. y ajoute le développement de toute sa conduite, depuis la mort de Mr. l'Electeur de Baviere jusqu'à ce moment, ainsi que la réfutation de l'*Exposé des motifs *& d'autres écrits, publiés par la cour de Berlin à l'occasion de sa derniere aggression: il importe que toute l'Europe soit informée des circonstances, qui caractérisent cette quatrieme invasion des états de la Maison d'Autriche; & le chancelier de cour & d'état, prince de Kaunitz-Rietberg, a l'honneur de remettre à Mr. . . . . deux exemplaires françois de la déclaration, faite à la diéte, de même que deux exemplaires allemands de la* Déduction *de la cour de Vienne, en le prévenant, qu'il lui fera aussi passer deux exemplaires en langue françoise, aussi-tôt que la traduction en sera sortie de la presse. Il prie en même-tems Mr. . . . . de vouloir bien communiquer le tout à . . . . . pour le mettre en état de porter un jugement fondé sur les véritables causes d'une guerre, dans laquelle la Maison d'Autriche se trouve engagée, malgré tout ce qu'elle a fait; dès les commencemens, pour la prévenir, & par la suite pour la faire cesser au plutôt. Le chancelier de cour & d'état saisit au reste cette occasion, pour réitérer à Mr. . . . . les assurances de sa parfaite considération.*

A Vienne, le 23 Septembre.

DRESDE (*le 4 Octobre.*) Cinq régimens, dont deux de huſſards, pareil nombre de dragons & un d'infanterie, détachés de l'armée, commandée par le Prince Henri de Pruſſe, ſont paſſés par cette ville, en dirigeant leur marche vers la haute-Luſace, afin de couvrir davantage les frontieres. On n'eſt pas encore bien informé s'ils ſeront ſuivis par la grande armée, qui continue d'être campée près d'Ottendorf ; mais ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que tout y eſt en mouvement & ſemble annoncer quelque entrepriſe prochaine. Au reſte, quoique l'on continue de fortifier cette capitale, le bruit court cependant que la paix eſt ſur le point d'être conclue, & l'on aſsûre d'autre part que la cavalerie va quitter l'armée, pour aller prendre ſes cantonnemens dans les duchés de Magdebourg & de Halberſtadt.

On apprend de la Siléſie qu'il ne s'étoit fait juſques à préſent aucun changement dans la poſition actuelle de l'armée de Sa Maj. Pruſſienne, dont le quartier-général ſe trouvoit encore à Schatzlar.

On vient auſſi d'apprendre que le prince héréditaire de Brunſwick étoit entré dans la Siléſie-autrichienne, où ſe trouvent préſentement environ trente mille hommes de nos troupes ; mais l'on ajoute en même tems, que les Impériaux ont envoïé dans ces quartiers-là de nouveaux renforts, & l'on débite même que déja le feld-maréchal de Botta, qui commande dans cette partie de la Siléſie, avoit été contraint de reculer,

après avoir essuié quelque désavantage ; mais cette nouvelle, dont on ne donne aucun détail authentique, mérite d'être plus amplement confirmée.

Les états ne sont pas encore séparés. Le 27 du mois dernier, on leur remit un décret contenant en substance ce qui suit : " Son „ Alt. Electorale accepte gracieusement les „ consentemens accordés & les dons gratuits „ de la noblesse. Mais comme les revenus, „ desquels les uns & les autres doivent pro- „ venir, sont trop incertains, puisqu'il est „ impossible de prévoir si par la suite la „ guerre ne se fera pas en Saxe, & par conséquent qu'une partie considérable de païs „ ne soit hors d'état de fournir les contributions ordonnées, & que cependant le „ fournissement des quotes-parts doit se faire „ sans retard pour pouvoir être en état de „ continuer la guerre, Son Alt. Electorale „ ne peut pas absolument se contenter de ces „ consentemens, mais elle propose aux états, „ comme un moïen suffisant, de faire un „ emprunt de deux à trois millions, & d'engager pour le païement le crédit du païs & „ de nommer en même-tems d'entr'eux une „ députation, qui, munie de pleins-pouvoirs „ électoraux, puisse régler cette négociation „ avec les étrangers „. On se flatte que cet emprunt ne rencontrera pas de difficulté, & en attendant les autres arrangemens pris subsisteront aussi.

Suivant la répartition faite pour chaque ferme dans les païs saxons, la quantité de

livraisons de grains & de fourrages que les états de cet Electorat se sont engagés de fournir à l'armée du Prince Henri, pendant les cinq mois d'hiver, moïennant d'être païées argent comptant, se montera à 237,000 boisseaux d'avoine, 137,760 boisseaux de froment, mesure de Dresde, 250,000 quintaux de foin, & 10,000 soixantaines de bottes de paille, le tout évalué, d'après les prix fixés, à la somme de 1,192,150 rixdalers.

On a des avis fort tristes du Voigtland. La ville de Plauen craint beaucoup pour ses manufactures qui font vivre tous les habitans de ce cercle. Le fameux lieutenant-colonel Otto a demandé de grandes contributions dans l'Ertzgeburg. Le général Sauer vient aussi de prendre poste en Saxe; & il y a grande apparence que nous ferons les fraix de la guerre durant cet hiver.

BERLIN (*le* 10 *Octobre.*) Nous n'avons aujourd'hui aucune nouvelle de l'armée du Roi, si ce n'est celle d'une perte, que Sa Maj. a faite en la personne de Mr. Antoine de Krockow, lieutenant-général de la cavalerie, chef d'un régiment de dragons, chevalier de l'Aigle-noire, &c. mort le 7 Septembre d'une fiévre maligne à Landshut, dans la 65me. année de son âge: il fut attaqué d'un étourdissement subit, pendant qu'il se trouvoit dans la chambre du Roi; &, malgré les soins du premier-médecin de Sa Majesté, le mal fit des progrès si rapides, qu'il dut se faire transporter à Landshut, où Sa Maj. le fit accompagner par son premier-

mier-chirurgien. Ce général étoit entré en 1746 au service du Roi, où il s'est toujours distingué d'une maniere à lui mériter l'estime & la confiance particuliere de son Souverain. Mr. Philippe Guillaume de Grumbkow, général-major d'infanterie, chevalier de l'Ordre de St. Jean, &c. est mort le 21 Septembre à sa terre de Lupow. Le Roi a conféré le régiment de dragons de Mr. de Krockow au prince Fréderic de Würtemberg, colonel de celui de Lœlhœffel.

Un des détachemens, que le Roi a envoyés pour couvrir les frontieres de la Siléſie, est commandé par le général-major de Bosse, & s'est porté du côté de Hirschberg & de Greiffenberg, pour mettre fin aux incursions d'un détachement autrichien, posté près de Reichenberg & de Friedland. Un second détachement, composé des régimens de Thadden & de Krockow, dragons, & d'un escadron de hussards s'est posté à Schmiedeberg & Dietersbach. —— Sur l'avis que le corps autrichien dans la Siléſie-supérieure, aux ordres du marquis de Botta, faisoit mine d'y attaquer celui que commandent les généraux de Stütterheim & de Werner, le prince héréditaire de Brunswick a hâté sa marche avec le corps sous ses ordres, détaché de l'armée du Roi : il a passé le 27 Septembre la riviere de Neiss sur un pont de bateaux près la forteresse de ce nom; & l'on compte qu'il aura été rendu le 30 à Troppau, où nos deux généraux se sont maintenus jusqu'à présent.

L'armée du Prince Henri est entierement rentrée en Saxe. Voici le bulletin de cette armée jusqu'au 29 Septembre.

" Le 26 Septembre l'armée quitta de nouveau son camp de Linnay & marcha sur deux colonnes vers Nollendorff. Les hauteurs de cet endroit avoient déja été garnies dès la veille par le général de Solms avec le corps saxon, deux bataillons du Prince Henri, & le second bataillon de Lossow. Le général de Carlsburg couvrit le flanc gauche avec quelques bataillons ; & le lieutenant-général de Mœllendorff prit son camp près de Tœplitz. Le lieutenant-général de Belling fit encore l'arriere-garde avec les bataillons de volontaires, son propre régiment de hussars, & celui d'Owstien. La cavalerie se mit en mouvement la nuit du 25 à minuit & occupa pareillement les hauteurs de Nollendorff. Le Prince y arriva à midi avec l'avant-garde ; & l'armée le suivit sur deux colonnes. L'arriere-garde la joignit peu après : durant toute cette marche nous n'avons vû aucun ennemi, & il ne s'est pas tiré un seul coup de fusil. Quelques Croates avoient passé l'Elbe près de Tetschen ; & avant que le lieutenant-général comte d'Anhalt eût marché vers Nollendorff, s'étant cachés dans une embuscade, ils pillerent quelques chariots de bagages du régiment saxon de le Coq, ainsi que la chaise du général saxon de Carlsburg. Le nouveau bataillon de chasseurs de Bischofswerder s'est escarmouché le 26 avec eux & en a tué quelques-uns. Le 27 de bon matin la cavalerie sortit du camp près de Nollendorff & marcha vers Ottendorff. Les hauteurs, qui dominent le terrein entre ces deux endroits, étoient garnies d'infanterie & d'artillerie. Les hussars de Belling, le bataillon de Klüks, & deux bataillons de Lettow étoient postés près de Péterswalde. Deux bataillons de grenadiers & deux de Lossow occupoient les hauteurs de Nollendorff, sous les ordres du lieutenant-général comte d'Anhalt & du général-major de Sobeck. Celles qui sont derriere Gieshübel étoient gardées par les détachemens

chemens de la cavalerie saxonne; & toutes celles qui sont dans les environs d'Ottendorff furent occupées jusqu'à l'arrivée des colonnes par le corps saxon, qui prit alors son camp près de Cotta. Aussi-tôt que la seconde colonne fut rendue à Gieshübel, l'arriere-garde quitta Péterswalde & se replia sur les postes, qui avoient garni les hauteurs : ils se retirerent ensemble par Nollendorff & Gieshübel, l'arriere-garde étant aux ordres des lieutenans-généraux de Belling & d'Anhalt. Le lieutenant-général de Mœllendorff a dû marcher hier 28 vers Altenberg, & aujourd'hui 29 à Dippoldiswalde „.

Extrait d'une lettre écrite de l'armée du Prince Henri de Prusse au quartier-général près d'Ottendorff, le 30 Septembre.

" Nous sommes retournés en Saxe à trois milles de Dresde & nous y resterons jusqu'au 15 Octobre, puis nous entrerons en quartier-d'hiver le premier Novembre. Notre quartier-général sera à Dresde, où à Freyberg. La cavalerie sera envoïée dans le duché de Magdebourg, & le corps de Mœllendorff réparti dans le Voigtland. Le corps de Platen s'est réuni à l'armée principale : le général-major de Woldeck en doit commander un autre. A notre sortie de Boheme, nous avons perdu 400 hommes du régiment de Czetteritz, qui furent surpris dans la nuit & enlevés par les Autrichiens. Les Pandours nous harcelent continuellement, & tirent sur nous nuit & jour „.

MANHEIM (*le 9 Octobre.*) L'Electeur Palatin, notre Souverain, a fait le 20 Septembre un tour à Heidelberg; & le 22 Son Alt. Sér. s'est rendue à l'observatoire de cette ville, où elle a inscrit son nom dans le régître

gître des illustres étrangers, qui l'ont honoré de leur présence. On fait à Munich de grands préparatifs pour l'entrée solemnelle de Leurs Alt. Elect. Il s'est trouvé ici dernierement une députation de cette ville-là, composée du grand-juge, d'un bourguemaître, & de deux membres du conseil. Il a été fait à la bourgeoisie de Munich des défenses rigoureuses de raisonner sur les affaires politiques du tems, particulierement sur ce qui regarde la cour de Vienne. Le 6 Son Alt. Elect. est partie du château de Schwetzingen sur Bruchsal, où elle a dîné chez le Prince-évêque de Spire & d'où elle a continué sa route pour Munich; Madame l'Electrice l'a précédé d'un jour.

RATISBONNE (*le* 10 *Octobre.*) Le *mémoire* qui a été remis à la diéte de la part de S. M. l'Impératrice-Reine, a fait la plus grande impression sur les esprits, sur-tout l'article où S. M. offre généreusement à sacrifier ses justes prétentions sur la Baviere, pourvû que S. M. le Roi de Prusse renonce également à ses prétentions quelconques sur la succession de Bareuth & d'Anspach (a).

(a) *Deux écrivains périodiques trop connus par la licence avec laquelle ils attaquent les Souverains, ont tourné en ridicule cette condition, la plus modérée, la plus raisonnable qui fut jamais. Ils disent que l'Impératrice a reconnu les droits du Roi de Prusse sur la succession d'Anspach & de Bareuth, puisqu'elle*

Il paroit aujourd'hui une Déduction de ce *mémoire*, imprimée à Vienne chez le noble de Trattnern, imprimeur de la cour. Elle est

---

puisqu'elle a consenti à ne pas s'y opposer, comme il appert par le manifeste du Roi. Mais 1°. *ne pas s'opposer à une chose, n'est point en reconnoître l'inviolable équité. Certainement S. M. l'Impératrice est aussi persuadée de ses droits sur la succession de la Baviere, que du droit d'empêcher l'union de Bareuth à la primogéniture de Brandebourg; elle a donc pu renoncer au dernier de ces droits en faveur de la paix, tout comme elle a offert de renoncer au premier; & de même qu'en faisant le sacrifice du premier elle ne cesse pas de le reconnoître, elle ne prétend pas nier le dernier en s'offrant de ne pas le faire valoir.* —— 2°. *Supposons les droits du Roi sur la succession de Bareuth tout-à-fait incontestables, la condition mise par l'Impératrice-Reine, est encore très-sensée & ne prête à aucun des sarcasmes que de viles folliculaires ont osé se permettre.* " Vous exi-
„ gez que je renonce à des prétentions jus-
„ tes, eh bien, soit; je les immole à la
„ paix : mais de votre côté, imitez l'exem-
„ ple, renoncez également à un droit quel-
„ que fondé qu'il vous paroisse. . . . . Vous
„ craignez pour l'équilibre de l'Empire; je
„ défere à cette crainte, & j'abandonne mes
„ droits : mais j'exige que vous fassiez ces-
„ ser une crainte toute semblable que j'ai
„ moi-même & qui est tout aussi fon-
„ dée

est écrite en allemand & remplit 42 feuilles d'impression in-4°. : elle a pour titre : *Les droits & les procédés de S. M. Imp. Roïale Apostolique, à l'égard de la succession de Baviere, mis dans leur vrai jour & défendus contre les objections de la cour de Berlin, avec les pieces justificatives.* Celles-ci sont au nombre de vingt, dont les plus importantes ont déja paru dans ce Journal. On a inséré en son entier la déclaration du Roi de Prusse à ses co-états de l'Empire, pour la réfuter paragraphe par paragraphe. Cette réfutation fait la derniere partie de l'ouvrage. Dans la premiere l'on retrace l'origine de la convention du 3 Janvier, & l'on fait le récit historique de toutes les négociations, ouvertes à ce sujet entre la cour de Vienne & celle de Manheim dès le 14 Février 1777. Négociations, auxquelles le Duc de Deux-Ponts a consenti, même après la signature de la convention. Ensuite l'on fait pareillement le détail des négociations qu'il y a eu sur la succession de Baviere entre les cours de Vienne & de Berlin dès le 6 Mai 1770, lorsque le comte de Nugent, alors envoïé de L. M. Imp. & R. à Berlin, fit, dans son

---

„ dée; & pour cela je demande un sacrifice „ égal à celui que je fais moi-même „. *Je prie la logique de ces périodistes si polis & si vrais, de m'apprendre en quoi cette maniere d'arranger une pacification est ridicule & inconséquente.*

audience de congé, la premiere mention des droits de ses Souverains, au cas de l'extinction de la Ligne Guillelmine de Baviere, & que Sa Maj. Prussienne lui répondit : *Oh! pour ceux-là personne ne vous les disputera.* L'on voit par le même récit, que dans ces négociations, qui furent continuées ensuite par le baron van Swieten, successeur du comte de Nugent, il fut aussi réciproquement question du cas où, la ligne des Margraves de Brandebourg, établis en Franconie, venant à s'éteindre, les païs d'Anspach & de Bareuth devroient passer, suivant le pacte de famille de la Maison de Brandebourg, à un Prince puîné de la branche regnante en Prusse. Quant à l'offre de se désister de la convention du 3 Janvier, à condition que S. M. Prussienne promît de ne point incorporer les Margraviats de Franconie dans ses autres états électoraux, l'on y apprend, que ce fut l'objet de l'envoi du baron de Thugut au quartier-général de ce Monarque. Au reste il n'est fait dans cette Déduction, qu'on dit avoir été composée par le conseiller de cour Spielmann & achevée le 27 Août, aucune mention de l'*acte de rénonciation du Duc Albert d'Autriche*; cet acte, publié par la cour de Berlin avec la suite de l'*Exposé des ses motifs*, fait la matiere d'un mémoire séparé : cette piece est imprimée en allemand, sous le titre de *Réponse au mémoire pour servir de suite à la déclaration, que S. M. le Roi de Prusse & Electeur de Brandebourg a adressée le 3 Juillet 1778 à ses hauts co-états*

de l'Empire germanique, concernant l'affaire de la succession de Baviere. Ce nouvel imprimé est sur deux colonnes, l'une offrant le mémoire de la cour de Berlin, l'autre la réponse de celle de Vienne. Cette partie contient 27 pages in-4°. La seconde, qui est de 15 pages, présente deux pieces justificatives : la premiere est une *Déduction abrégée des Doutes sur le document du Duc Albert V. d'Autriche* ; l'on y expose toutes les raisons qui peuvent concourir à faire suspecter non-seulement l'authenticité de cet instrument, mais même à fournir une preuve morale de sa supposition : ces raisons sont tirées de plusieurs singularités étranges qu'on y remarque, telles que le titre pris par le Duc Albert, celui qu'il donne à l'Empereur Sigismond, & d'autres expressions également inusitées au siecle, où cet acte doit avoir été passé : l'on releve aussi dans ces *Doutes* quelques particularités qui paroissent dûes à une ignorance de l'histoire, de la part de l'auteur de cet acte, par exemple l'ordre dérangé, dans lequel il nomme les Ducs de la Haute-Baviere ; le bas-âge de ceux d'Autriche, dont il allegue le consentement ; la confirmation par la prise du St. Sacrement, cérémonie absolument inusitée, &c. La seconde piece justificative est une déclaration, donnée à Vienne le 8 Août 1778 par Mr. Théodore-Antoine Taulow de Rosenthal, conseiller de cour & garde en chef des archives secrettes de Leurs Majestés Impériales & Roïale : elle sert à prouver, qu'il n'existe

ste dans ces archives aucune copie de l'acte en question, quoique la cour de Berlin ait assûré, " qu'elle savoit de bonne part, qu'il „ s'en trouvoit une copie pareille à Vien„ ne; ce qu'on ne voudroit pas désavouer „ en bonne conscience „ : & c'est à l'égard de cette assertion, que la cour de Vienne " somme expressément (à la page 11 de sa „ réponse) celle de Berlin de nommer cette „ main sûre, dont elle tient l'information „ de l'existence d'une telle copie à Vien„ ne * „.

Parmi les écrits particuliers & la plupart anonymes, qui se répandent dans la conjoncture présente, il en est un qui se fait remarquer; il a pour titre : *Considérations sur les affaires actuelles de l'Europe : premiere partie sur l'invasion des troupes prussiennes en Boheme.* L'épigraphe même, tirée de Lucain, est relative à la thèse, que l'écrivain entreprend de prouver; savoir, que *l'état de guerre est l'état naturel & nécessaire de la monarchie prussienne.* D'après ce principe, qu'il développe avec la plus grande étendue, jusqu'à rappeller des événemens de tout genre, l'on n'attendra point de cet auteur une impartialité fort sévere. L'éditeur en prévient lui-même dans sa préface, où il est dit " que son auteur se montre partisan zélé de „ la Maison d'Autriche, sans méconnoître „ les grandes qualités du Monarque prus„ sien „ : il garde l'anonyme, mais l'on attribue assez généralement cet écrit à Mr. de

* Autres observations sur le même sujet, 15. Août, p. 625.

Sonnenfels, conseiller aulique de la cour de Vienne.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 15 Octobre.*) Le 2 après-midi, Leurs Majestés revinrent de Winchester & de Salisbury, où le Roi a fait la revûe des régimens campés près de ces villes. Leur départ pour les camps de Cox-head & de Warley-Common n'est pas si prochain qu'on l'avoit supposé : le jour n'en est pas même encore fixé.

L'on parle aujourd'hui plus que jamais d'un accommodement entre notre cour & celle de Versailles, sous la médiation de l'Espagne ; &, quelles que puissent être les difficultés d'une négociation pour cet effet, l'on est généralement persuadé que la rupture ne sera pas de durée : l'on observe que notre cour elle-même évite de regarder la situation actuelle des deux Puissances, l'une à l'égard de l'autre, comme une guerre effective ; & qu'entr'autres elle a intitulé son ordonnance concernant les prises : *Proclamation pour accorder la distribution des prises durant les présentes hostilités.* L'on nomme quelques personnes de marque, parties récemment pour la France, notamment le secretaire du ci-devant ambassadeur lord Stormont. L'échange des prisonniers ou d'autres objets de cette nature pourront servir à l'ouverture de ces négociations. Les motifs, qui doivent faire désirer à la Grande-Bretagne de voir une

prompte fin des hostilités actuelles, sont assez manifestes : les pertes très-considérables que le commerce de France a souffertes depuis leur commencement par le grand nombre de prises faites par nos vaisseaux de guerre & nos armateurs, ne peuvent aussi que lui faire souhaiter le rétablissement de la tranquillité. Outre le Ferme, dont on a récemment annoncé la capture, deux autres navires françois, revenant des Indes-orientales, viennent d'être amenés dans nos ports : l'un est le Modeste, venant de la Chine, pris par la chaloupe de guerre le Porc-Epic & conduit à Plymouth; l'autre le Gaston pris par le Henri & les deux Freres, bâtimens munis de lettres de marque & appartenant à Liverpool, où ils ont conduit ce vaisseau.

Le 5, la cour expédia de nouveaux ordres à l'amiral Keppel, dont la flotte parut le 26 du mois dernier à la hauteur des isles Scilly. On lui détacha un bateau qui fut chargé d'en envoïer dix autres avec des rafraichissemens, l'amiral se proposoit de retourner à la côte de France avec toute sa flotte qui étoit parfaitement en bon état pour attendre enfin la flotte françoise, & son monde brûloit d'ardeur d'en venir à une action avec elle. Notre flotte avoit amené un armateur américain de 20 canons & deux navires françois qui revenoient des Indes-occidentales, dont elle s'étoit emparée. La France paroit avoir négligé la protection de son commerce, en vûe de rassembler toutes

ses forces navales pour écraser, s'il étoit possible, la puissance maritime de l'Angleterre.

Nous n'avons aucune nouvelle précise de l'Amérique. Il paroit néanmoins que le comte d'Estaing fait le siége de Rhod-Island, secondé par une armée de 6000 Américains sous la conduite du général Sullivan. Les gazettes de France annonçent déja la prise de cette isle, mais on ne regarde pas encore ici ce fâcheux événement comme bien constaté.

FRANCE.

PARIS (*le* 15 *Octobre.*) Lettres-patentes du Roi qui ordonnent que les procédures des affaires qui étoient de la chambre du domaine à Paris, continueroient d'être faites & taxées en la jurisdiction du bureau des finances & chambre du domaine & trésor, comme elles le sont aux requêtes de l'hôtel & du palais à Paris, du 3 Septembre 1778.

Il vient de sortir de l'imprimerie-roïale *le traité d'amitié & de commerce entre le Roi & les Etats unis de l'Amérique-septentrionale*, que le sieur Conrad-Alexandre Gerard, syndic-roïal de la ville de Strasbourg, a, en vertu de pleins-pouvoirs conclu à Paris le 6 Février 1778, avec les députés du congrès, & que le Roi a ratifié le 16 Juillet. Sa teneur est en 31 articles, dont les principaux ont été publiés par les gazettes. Il est cependant d'autant plus utile de publier en entier cette piece, essencielle pour l'histoire de nos jours, telle qu'elle vient de

sortir de l'imprimerie-roïale, que les articles de cet extrait ont été traduits d'après l'original anglois de la *Résolution du congrès du 6 Mai*, & que suivant l'article XXXI, *le traité a eté originairement rédigé & arrêté en langue françoise.* Voici le commencement de la ratification & les premiers articles du traité.

LOUIS, &c. Comme notre très-cher & bien amé le sieur Conrad-Alexandre Gerard, syndic-royal de la ville de Strasbourg & secretaire de notre conseil d'état, auroit, en vertu des pleins-pouvoirs que nous lui avions donnés à cet effet, conclu, arrêté & signé le 6 Février de la présente année 1778, avec les sieurs Benjamin Franklin, Silas Deane, & Arthur Lee, députés du congrès-général des Etats-unis de l'Amérique-septentrionale, également munis de pleins-pouvoirs en bonne forme, un traité d'amitié & de commerce, dont la teneur s'ensuit:

Le Roi Très-Chrétien & les treize Etats-unis de l'Amérique-septentrionale; savoir: New-Hampshire, la Baie de Massachuset, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, les comtés de Newcastle, de Kent & de Sussex sur la Delaware, Maryland, Virginie, Caroline-septentrionale, Caroline-méridionale & Georgie, voulant établir d'une maniere équitable & permanente, les régles, qui devront être suivies relativement à la correspondance & au commerce, que les deux parties désirent d'établir entre leurs pays, états & sujets respectifs; Sa Majesté Très-Chrétienne & les dits Etats-unis ont jugé ne pouvoir mieux atteindre à ce but, qu'en prenant pour base de leur arrangement l'égalité & la réciprocité la plus parfaite, & en observant d'éviter toutes les préférences onéreuses, source de discussions, d'embarras & de mécontentemens; de laisser à chaque partie la liberté de faire, relativement au commerce & à la navigation, les réglemens intérieurs qui seront à sa convenance; de ne fonder les avantages du commerce

que sur son utilité réciproque & sur les loix d'une juste concurrence, & de conserver ainsi de part & d'autre la liberté de faire participer, chacun selon son gré, les autres nations aux mêmes avantages. C'est dans cet esprit, & pour remplir ces vûes, que, Sa dite Majesté ayant nommé & constitué pour son plénipotentiaire le sieur Conrad-Alexandre Gérard, syndic-royal de la ville de Strasbourg, secretaire du conseil d'état de Sa Majesté; & les Etats-unis ayant, de leur côté, muni de leurs pleins-pouvoirs les sieurs Benjamin Franklin, député au congrès-général de la part de l'état de Pensylvanie, & président de la convention du dit état, Silas Deane, ci-devant député de l'état de Connecticut, & Arthur Lee, conseiller ès loix; les dits plénipotentiaires respectifs, après l'échange de leurs pleins-pouvoirs, & après mûre délibération, ont conclu & arrêté les articles suivans.

Art. I. Il y aura une paix ferme, inviolable & universelle, & une amitié vraie & sincere entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers & successeurs, & entre les Etats-unis de l'Amérique, ainsi qu'entre les sujets de S. M. Très-Chrétienne & ceux des dits Etats, comme aussi entre les peuples, isles, villes & places situés sous la jurisdiction du Roi Très-Chrétien & des dits Etats-unis, & entre leurs peuples & habitans de toutes les classes, sans aucune exception de personnes & de lieux. Les conditions, mentionnées au présent traité, seront perpétuelles & permanentes entre le Roi Très-Chrétien, ses héritiers & successeurs, & les dits Etats-unis.

II. Le Roi Très-Chrétien & les Etats-unis s'engagent mutuellement à n'accorder aucune faveur particuliere à d'autres nations, en fait de commerce & de navigation, qui ne devienne aussi-tôt commune à l'autre partie; & celle-ci jouira de cette faveur gratuitement, si la concession est gratuite, où en accordant la même compensation, si la concession est conditionnelle.

III. Les sujets du Roi Très-Chrétien ne payeront dans les ports, havres, rades, contrées, isles, cités & lieux des Etats-unis ou d'aucun d'entr'eux, d'autres ni plus grands droits & impôts,

pôts, de quelque nature qu'ils puissent être, & quelque nom qu'ils puissent avoir, que ceux que les nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer : & ils jouiront de tous les droits, libertés, priviléges, immunités & exemptions, en fait de négoce, navigation & commerce, soit en passant d'un port des dits Etats à un autre, soit en y allant ou en revenant de quelque partie ou pour quelque partie du monde que ce soit, dont les nations susdites jouissent ou jouiront.

IV. Les sujets, peuples & habitans des dits Etats-unis & de chacun d'iceux, ne payeront dans les ports, havres, rades, isles, villes & places de la domination de Sa Maj. Très-Chrétienne en Europe, d'autres ni plus grands droits ou impôts, de quelque nature qu'ils puissent être, & quelque nom qu'ils puissent avoir, que les nations les plus favorisées sont ou seront tenues de payer; & ils jouiront de tous les droits, libertés, priviléges, immunités & exemptions, en fait de négoce, navigation & commerce, soit en passant d'un port à un autre des dits Etats du Roi Très-Chrétien en Europe, soit en y allant ou en revenant de quelque partie ou pour quelque partie du monde que ce soit, dont les nations sus-dites jouissent ou jouiront.

V. Dans l'exemption ci-dessus est nommément comprise l'imposition de *cent-sous* par tonneau, établie en France sur les navires étrangers, si ce n'est lorsque les navires des Etats-unis chargeront des marchandises de France dans un port de France pour un autre port de la même domination, auquel cas les dits navires des dits Etats-unis acquitteront le droit, dont il s'agit, aussi long-tems que les autres nations les plus favorisées seront obligées de l'acquitter; bien entendu qu'il sera libre aux dits Etats-unis, ou à aucun d'iceux, d'établir, quand ils le jugeront à propos, un droit équivalent à celui dont il est question, pour le même cas pour lequel il est établi dans les ports de S. M. Très Chrétienne.

La suite l'ordinaire prochain.

Le public a été alarmé d'un bruit qui s'est répandu que l'escadre de Mr. le comte d'Estaing a essuié un coup de vent des plus violens qui se soient fait sentir depuis longtems dans les parages de la Nouvelle-Angleterre, & qui l'a relancée à Boston. Cependant cette nouvelle n'est venue que par le capitaine du vaisseau le fier Rodrique qui la tenoit d'un autre. On supposoit que l'escadre de l'amiral Howe avoit encore été plus maltraitée de cet ouragan que celle du comte d'Estaing. On sait que ce dernier peut faire radouber sa flotte en 15 jours de tems, parce qu'il a pour cela tout ce qui lui est nécessaire, reprendre le fil de ses opérations au commencement de Septembre & de les continuer jusqu'à la fin de Décembre. Comme notre gouvernement ne rend pas publiques les nouvelles qu'il peut avoir, nous n'avons que celles des gazettes américaines. Les dernieres qu'on a reçues, qui ne passent pas le 10 Août, font croire que Rhode-Island doit être pris par le comte d'Estaing.

On écrit de Brest que notre flotte reste toujours en rade, sans qu'on sache si elle remettra en mer. Les vaisseaux d'au dessous de 80 canons ont reçu ordre de se tenir tout prêts à mettre en mer. Les régimens de Dauphin, Condé, Auvergne & Normandie quittent la garnison de Brest, où ils vont être remplacés par ceux de la Reine, Languedoc, Wahls & Dillon; il n'y restera de la garnison précédente que le régiment de Diesbach suisse, & celui d'Auxonne artillerie.

On a commencé à construire, tant à Brest qu'à Rochefort, neuf vaisseaux de ligne. L'un doit être percé de 100 canons, deux de 90, trois de 74 & trois autres de 64. A en juger par l'activité qu'on met à ce travail, ces neuf vaisseaux seront prêts à mettre en mer avant la fin du printems prochain. Le gouvernement est résolu de ne rien négliger pour mettre la marine roïale sur le pied le plus respectable. Il est à souhaiter que des dépenses aussi énormes contribuent à établir une paix solide, qu'on ne peut acheter à trop haut prix. —— Mrs. de Rochechouart & Trémignon, capitaines de vaisseau, dont l'un commande le Duc de Bourgogne de 80 canons, & l'autre l'Alexandre de 74 canons, demandent avec instance d'être jugés dans un conseil de guerre. On sait que ces deux vaisseaux emportés par un coup de vent, loin de la flotte, ne se sont point trouvés à l'affaire du 27 Juillet. Les capitaines croient que pour leur honneur, il doit être décidé dans un conseil de guerre, qu'il leur a été impossible de rejoindre la flotte, dont ils étoient séparés par la violence des vents. —— Le comte d'Amblimont montant le vaisseau du Roi, le Vengeur, de 64 canons, sorti le 24 Septembre de Brest avec les frégates, la Belle-Poule & la Sensible, & une goëlette, pour aller croiser vers Belle-Isle, apperçut le 28 le corsaire anglois, le Peters, de 22 canons, qui conduisoit un navire françois considérable : il lui lâcha une bordée, & l'obligea de se rendre, en amenant

son pavillon, tandis que le navire pris releva le sien. Celui-ci est l'Aquilon, venant des Indes-orientales. Le comte d'Amblimont a amené ses deux prises au port de l'Orient. Comme il n'y avoit pas vingt-quatre heures que l'ennemi s'étoit emparé de l'Aquilon, l'équipage du Vengeur ne profite point de sa cargaison, estimée environ trois millions, & appartenant à Mrs. Boufflé, banquiers à Paris. Le Pondichery, parti avec lui de l'Inde, s'est prudemment arrêté à Vigos. —— Un corsaire bordelois a cru pouvoir s'emparer d'un navire anglois, qu'il a atteint presque à l'entrée du port de Lisbonne; mais au moment où l'anglois se disposoit à amener, il est sorti du port un vaisseau portugais qui s'est mis entre les deux bâtimens, & qui a favorisé l'évasion du navire marchand. Le corsaire, à qui on arrachoit une si belle proie, est entré dans le port pour en faire sa plainte à l'amirauté.

On mande de Bayeux, que les pluies continuelles, capables de causer des maladies aux troupes obligées de rester sous la toile, déterminerent, le 2, Mr. le maréchal de Broglie à ordonner la levée du camp, & à faire cantonner les troupes dans les villages d'alentour, d'où elles partent successivement pour leurs garnisons. —— Pendant la nuit du 30 Septembre, un capitaine des grenadiers de Rohan-Soubise, qui avoit sa retraite & devoit partir le lendemain pour aller chez lui, fut assassiné dans sa tente de sept à huit coups de hache, & sa montre lui fut volée avec 36

livres qu'il avoit sur lui; il n'étoit pas encore mort le 4, & l'on n'avoit pu deviner le coupable de ce crime atroce, malgré les ordres les plus précis de Mr. le maréchal pour parvenir à le découvrir.

On mande de Caen que le 24 Septembre des corsaires de Jersey ont fait une descente dans une campagne peu éloignée de cette ville, & en ont enlevé des bœufs, vaches, moutons, tout le linge du curé & même ses deux gouvernantes qui faisoient la lessive. Ailleurs, ils ont mis le feu après leur pillage; mais une vingtaine ont été pris, en retournant s'embarquer, par des habitans qui vouloient les brûler dans l'embrasement qu'ils avoient causé. Ces corsaires ont choisi pour faire leur descente, le moment où ils ont cru que tous les habitans de ces cantons étoient allés voir le camp de Voissieux. Jusqu'ici nos armateurs ne se sont pas pressés de s'équipper, se persuadant que les hostilités ne seront que de courte durée & qu'ils risquent d'en être pour leurs fraix d'armement; leur persuasion à cet égard se fonde beaucoup sur ce qu'il n'y a point encore de déclaration de guerre. Notre gouvernement attend sans doute qu'elle se fasse par le Roi d'Angleterre, & celui-ci differe la rentrée du parlement britannique dont il doit prendre l'avis. D'un autre côté, on dit qu'il n'y aura point de déclaration de guerre, parce que pour revenir à la paix, il faudroit un traité, où, à cause des précédens, plusieurs Puissances de l'Europe voudroient intervenir,

tervenir, au-lieu que le terme d'accommodement, ou d'arrangement aura moins de conséquences & exigera moins de formalités.

On nous écrit de Strasbourg que, le 27 du mois dernier, il y a passé successivement sept couriers venant de Versailles; que la bourgeoisie de cette ville reçut en même-tems ordre de préparer des quartiers pour neuf régimens d'infanterie, qui doivent arriver dans sept semaines; que l'on préparoit dans les villages les plus voisins de Strasbourg des quartiers pour quatre mille hommes de cavalerie; qu'il avoit été en outre ordonné de préparer durant le cours de l'hiver trois cents bâtimens de transport, dont chacun puisse au moins contenir deux cents hommes. Enfin, on avoit ordonné de lever en toute diligence trois régimens de hussards, destinés, dit-on, pour l'Amérique, où l'on a déja fait passer deux mille hommes. Une partie des troupes, en garnison dans d'autres villes, avoit aussi reçu ordre de défiler vers les provinces méridionales de la France, & leur principal rendez-vous sera à Toulon, où elles s'embarqueront pour la plus grande partie.

On dit que les religieux Célestins de France ont obtenu leur sécularisation, qu'ils ont mieux aimé demander que de consentir à la réforme des abus qui se sont introduits dans leur institut; & que ceux de Paris céderont à la fin de ce mois leur couvent aux Cordeliers. On retranche une partie de leur terrein

ſpacieux pour augmenter celui de l'arſenal & faire une nouvelle rue. Le couvent des Cordeliers va être détruit, pour qu'on puiſſe avoir le terrein qu'exige le beau monument des écoles de chirurgie.

Quoique Mr. l'abbé Mignot, neveu de Mr. de Voltaire, n'ait eu qu'une ſomme de cent mille livres pour ſa portion de l'héritage du vieillard de Ferney, tandis que Madame Denis a recueilli 80 mille livres de rentes & 400 mille livres argent comptant, il s'eſt piqué de généroſité, & a commandé un ſarcophage qu'il prétend placer dans ſon abbaïe de Scellieres en l'honneur de Mr. de Voltaire, ſuppoſé que cela lui ſoit permis. Il s'enſuit que l'abbé Mignot renonce à envoïer les reliques de ſon oncle à Ferney & ſe propoſe de les conſerver à perpétuité. Le prieur que l'abbé de Citeaux a dépoſé, & que le clergé vouloit faire expulſer du monaſtere, pour avoir donné la ſépulture au chef de la ſecte philoſophique, fier de la protection qu'il a trouvée, eſt aujourd'hui tout entier dans les intérêts du parti. —— Dans ſon dernier *Numero*, Mr. Linguet s'annonce pour être fort ſcandalisé de ce que l'académie françoiſe demande un éloge de Mr. de Voltaire, après tout ce qui s'eſt paſſé. Il dit que les hommages que les tyrans philoſophes affectent de mendier pour ſa mémoire, n'ont pour objet que de les réhabiliter eux-mêmes dans l'opinion publique. Dans le *Numero* précédent il avoit déja remarqué que c'étoit dans le même deſſein que

le parti avoit fait venir à Paris l'*infortuné seigneur de Ferney* (a).

Les Juifs de toutes les synagogues du roïaume ont fait des prieres au sujet de la grossesse & pour l'heureux accouchement de la

(a) L'épithéte d'*infortuné* prouve combien Mr. Linguet est convaincu de la realité des tristes circonstances qui ont caractérisé la fin de cet homme célébre. Circonstances que la vérité de l'histoire m'a obligé de rapporter *, & qui depuis m'ont été certifiées de plus en plus par de nouveaux témoignages & de nouvelles attestations de témoins oculaires & auriculaires. Il est inutile de m'accabler à ce sujet de lettres anonymes, & de barbouiller du papier par des propos aussi dégoûtans que la matiere qu'on y agite **. Il s'agit de démentir Mr. le curé de St. Sulpice, Mr. l'abbé Gauthier, le très-impartial Mr. Tronchin, la garde même de V, dont j'ai le témoignage recueilli par une personne respectable; il s'agit, dis-je, de montrer que tous ces personnages sont coupables du mensonge le plus méchant & le plus affreux qui fut jamais; ou bien de me convaincre de m'être mal-à-propos appuyé de leur témoignage : voilà certainement à quoi se réduit la chose. Or, comme depuis quatre mois, personne ne s'est encore avisé de ces expédiens, qui sont les seuls recevables dans cette affaire, ma relation doit être considérée comme ayant tous les caracteres d'une vérité incontestable aux yeux même de ses plus ardens adversaires. Si cependant on continue à m'écrire des politesses philosophiques, je ferai paroître une relation plus détaillée & plus prouvée encore, que je viens de recevoir, enrichie de circonstances singulieres & que j'avois ignorées jusqu'ici; je la dédierai à l'anonyme, résidant à Thionville, qui se signe *Colonel de dragons*, & dont les armoiries sont trois fléches en pal sur un champ de gueules.

* 1. Juillet, p. 388. — 15. Juillet, p. 474.

** 1. Août, p. 537.

la Reine. La plupart sont traduites de l'hébreu en françois; celles de la synagogue de Metz commencent ainsi : *Souverain Maître de l'univers, Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob! O toi dont la bonté infinie nous a protégés sans cesse dans nos jours d'humiliation & de misere, en nous faisant trouver un refuge près de ces Rois glorieux, dont le thrône sublime a toujours été l'asyle de l'infortuné & le fléau du cruel oppresseur! Dieu puissant, daigne écouter favorablement les vœux que le zele & la reconnoissance dictent à tout le peuple pour le plus auguste & le plus excellent couple qui ait jamais paru entre les Souverains des enfans des hommes &c.*

TOULON (*le 4 Octobre.*) La moitié du convoi qui avoit ramené de Corse le régiment de Navarre est reparti le 24 Septembre après-midi avec le premier bataillon de Vermandois, & le second s'est embarqué à Marseille avec le reste du convoi : le tout a été escorté par les chébecs le Séduisant & le Singe qui croisoient sur la côte.

PAYS-BAS.

OSTENDE (*le 16 Octobre.*) Hier à environ midi, un cottre anglois reprit une prise françoise que le capitaine Trosse du corsaire le Cornichon, de Dunkerque, avoit enlevée il y a quelques jours. Cette reprise s'est faite dans nos parages à une lieue & demie de la ville. Les matelots françois qui étoient à bord de cette prise, au nombre de

huit, s'étoient sauvés dans le grand canot à bord de la corvette où sont nos pilotes côtiers; mais ils n'y purent trouver asyle, parce que le capitaine du cottre anglois envoïa sa grande chaloupe avec 24 hommes, qui vinrent le sabre à la main à bord de notre corvette, reprirent les 8 matelots françois, & les remenerent dans le Cottre, qui les a conduits du côté de Douvres.

MORTS.

Charlotte comtesse Ursin de Rosenberg, chanoinesse de l'illustre chapitre de Prague, sœur de Son Exc. le grand-chambellan &c., est décédée le 9 du mois de 7bre, âgée de 49 ans, & fort regrettée à cause de ses belles qualités & pour la bonté de son caractere.

Le duc Louis de Mecklenbourg-Schwerin, chevalier des Ordres de l'Elephant & de l'Aigle-blanc, frere du Duc regnant, est mort le 12 Septembre à Schwerin, dans la 54e. année de son âge.

Le comte Serbelloni, maréchal des armées impériales, chevalier de la Toison-d'or &c, est mort le 7 Septembre à Milan, infiniment regretté.

Dans le dernier Journal pag. 254 à la marge, *cacul*, lisez *calcul*.